

Crabesques

N° 46 avril - mai - juin 2007

Pleins feux
sur... le SCD
de Lyon-II



« Liberté d'association »
Création de Jean-Paul Cousin © La Poste, 2001



La BU de Bron
Crédit photo : Université Lumière


Des associations de bibliothèques... et de bibliothécaires



25 Norme ISO 2789, 4^e éd.

Pierre-Yves Renard

27 Le Monde de la recherche

 www.lemonde.fr/mde/prix

Les chiffres clés du catalogue

28 La promesse d'avril

La sixième vague des établissements déployés
Laurent Piquemal

30 Pleins feux sur... le SCD de Lyon-II

Isabelle Bontemps
Camille Espiau
Caroline Gayral



4 L'ABF : une centenaire dans le siècle

Danielle Chantereau

Reflets d'une diversité

6 J'ai des questions à vous poser...

Les responsables d'association de directeurs de bibliothèques se prêtent au jeu des questions-réponses

Propos recueillis par Laurent Piquemal

12 L'ADBS : deux slogans et quatre promesses

Catherine Tholon

15 La FADBEN : une association de spécialistes

Les enseignants documentalistes

Françoise Albertini

16 L'ABES et l'AURA : un dialogue renouvelé

Christine Girard



Reflets d'ailleurs

18 De chaque côté de la Méditerranée

L'action du COBIAC


Propos recueillis par Laurent Piquemal


21 LIBER

François Cavalier

24 Comité français IFLA

Pascal Sanz

Ci-dessus et p.7, dessins de Claude Razanajao  claudio.razanajao@free.fr

Les feuilles mortes se ramassent à l'apple  <http://radama.free.fr/>

Dessins de la semaine (presque blog)  http://radama.free.fr/blog/a_dessein.php

Éditorial

Le monde des bibliothèques universitaires s'est peu intéressé à Livres 2010, la série de colloques et tables rondes initiée par le ministère de la Culture sur l'avenir du livre. C'est bien dommage car cette réflexion concerne tous les bibliothécaires. C'était notamment le cas de la table ronde du 9 janvier sur l'évolution des bibliothèques, qui a confronté les points de vue de plusieurs horizons : bibliothécaires bien sûr, mais aussi universitaires, sociologues, responsables de formation, français et étrangers.

À l'heure où l'avenir des bibliothèques est mis en doute, il est utile de rappeler qu'avec le cinéma, la bibliothèque est la pratique culturelle la plus répandue chez les Français ; mais inquiétant que 30 % des étudiants ne s'inscrivent pas en BU.

Le rôle de la BU a évolué. Si les salles de travail sont très utilisées, c'est moins vrai pour les collections. La salle de lecture et ses avatars (salles de travail en groupe) font de la bibliothèque un des lieux majeurs de convivialité sur les campus. Avec une relative indifférence des étudiants pour les collections.

C'est cette notion de convivialité qui rapproche bibliothèques de lecture publique et d'université : la fonction documentaire de la bibliothèque publique diminue alors que sa fonction culturelle et sociale, fortement articulée autour du lieu de convivialité qu'elle constitue, augmente et semble promise à un bel avenir. La virtualisation des services s'accompagne d'une demande toujours plus forte de lieux conviviaux, bien réels ceux-ci. Les bibliothèques deviennent, selon la jolie formule de Réjean Savard, professeur à l'université de Montréal, des « coopératives du savoir » : développement des collections et de services à distance (podcast de rencontres, téléchargement de musique et vidéo, services de questions-réponses, etc.). Faut-il, comme Patrick Bazin, aller jusqu'à affirmer que la notion de collection, fondement du dogme de la plupart des bibliothécaires, est bloquante ?

C'est la documentation électronique qui sépare les deux types de bibliothèques : organisation de l'accès aux ressources électroniques pour toute l'université, création de portails : le fossé technologique se creuse. Des incertitudes demeurent toutefois sur l'avenir de cette mission pour les bibliothécaires d'université : les éditeurs seraient sans doute ravis de se passer de leur intermédiaire. De plus certaines ressources concernent de petites communautés de chercheurs parfois désireuses de s'émanciper de la bibliothèque.

Ces réflexions amènent forcément à se poser la question du métier de bibliothécaire. Vaste sujet jamais épuisé : il y a quelques années un débat sur le métier de conservateur hésitait entre manager, ingénieur, chercheur. La balance penche sans aucune ambiguïté du côté du management pour les conservateurs travaillant en collectivité territoriale. En université, le débat reste ouvert même si les présidents d'université sont plus nombreux à attendre de leurs conservateurs de solides compétences en management de même qu'une bonne maîtrise des enjeux de la recherche. Des compétences aujourd'hui articulées autour de quatre axes principaux : le cœur de métier (traitement de l'information), le droit, l'économie et la formation des étudiants.

Évoquer les compétences mène directement à la formation, pour déplorer que le lien entre employeurs et formation ne soit pas suffisant, car la formation prépare à un métier et à une fonction sociale et politique. La crise de la formation des bibliothécaires au Québec a été dénoncée lors de la table ronde : l'université y forme en deux ans des professionnels de l'information, à la fois bibliothécaires, archivistes et « knowledge managers », d'où une dilution des compétences. La formation se concentre trop exclusivement sur les technologies aux dépens du management et des compétences de base des bibliothécaires. Un constat à méditer ?

Ce tour d'horizon aurait été incomplet sans l'évocation du rôle de l'État qui, dans un contexte marqué par le renforcement de l'autonomie des universités, est appelé à tracer les orientations stratégiques, à donner des éléments de comparabilité (synthèse des expériences du terrain, interprétation de ces données, commande d'enquêtes sur les bibliothèques, production de référentiels et d'outils de pilotage), à faciliter le travail en réseau et enfin à évaluer.

Évolution des métiers, formations, compétences : ce sont là quelques-unes des préoccupations des associations qui font l'objet de ce dossier d'*Arabesques*. Nous avons interrogé les associations de bibliothécaires et professionnels de l'information issus de tous les environnements : communes, départements, universités, lycées... Car au-delà du (des ?) métier(s), les évolutions technologiques nous rapprochent en effaçant les frontières traditionnelles.

Raymond Bérard
Directeur de l'ABES


L'ABF : une centenaire dans le siècle

L'ABF se veut le lieu d'expression, de débat et de prise de position de tous les types de bibliothèques et de toutes les catégories de bibliothécaires. Elle constitue donc l'espace où peut se faire et se penser l'unité de notre profession. C'est le rôle irremplaçable que joue notre association dans un paysage associatif qui réunit par ailleurs d'autres associations plus ciblées vers telle ou telle catégorie d'établissements ou de personnels. La réforme récente de nos statuts donne désormais une place centrale aux groupes régionaux de l'ABF qui font se côtoyer sur le terrain des professionnels de tous horizons. À l'échelon national, l'ABF a choisi de s'impliquer fortement dans l'action interassociative pour tous les dossiers qui nécessitent une action commune auprès des pouvoirs publics.

Dominique Arot

 darot@mairie-lille.fr

Directeur du réseau des bibliothèques de Lille, Dominique Arot préside l'ABF depuis février 2007.

 bmlille@mairie-lille.fr ☎ 03 20 15 97 20 📠 63 94 59 📍 34 rue Édouard-Delesalle 59043 LILLE CEDEX

Fondée le 22 avril 1906 et reconnue d'utilité publique sous le nom d'Association des bibliothécaires français par décret du 12 avril 1969, l'ABF a fêté en 2006, à Paris, son centenaire.

Cette année d'anniversaire a marqué un tournant dans l'histoire de l'ABF. Les nouveaux statuts, parus au *Journal officiel* le 14 septembre 2006, ont concrétisé la **nouvelle appellation**, Association des bibliothécaires de France, et l'implication des groupes régionaux dans la définition de la politique de l'association et sa gestion. Conformément aux nouveaux statuts, le premier conseil national, composé des **présidents des groupes régionaux** élus au mois de janvier 2007, s'est réuni le 4 février 2007 et a élu président de l'ABF **Dominique Arot**, directeur du réseau des bibliothèques de Lille.

Les nouveaux statuts rappellent dans leur article 1 les objectifs et les missions de l'association :

- faire vivre et animer la communauté professionnelle des bibliothécaires, quels que soient le type d'établissement ou les fonctions occupées ;
- placer les bibliothèques au cœur de la société, en leur donnant un rôle essentiel dans l'accès de tous à l'information, à l'éducation, à la culture et aux loisirs, et dans la promotion de la lecture ;
- réfléchir et prendre position sur toutes les questions d'ordre scientifique, technique et administratif concernant les bibliothèques et leur personnel ;
- proposer aux autorités concernées un projet de promotion et de développement des bibliothèques de toute nature ;
- affirmer la nécessité de doter les biblio-

thèques de moyens humains, techniques et financiers indispensables à leurs missions ;

● représenter les bibliothèques françaises auprès des institutions et organismes français, étrangers et internationaux et favoriser les échanges avec les collègues des autres pays ;

● établir un code de déontologie et veiller à son application, en accord avec les principes énoncés par l'UNESCO et l'IFLA ;

● favoriser par tout moyen et toute forme, tant au niveau national qu'au niveau local (coordination, affiliation, interassociation...), les rapprochements avec les associations aux vocations et buts voisins.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, l'ABF s'appuie sur des moyens, engage des actions, propose des services.

1 La formation professionnelle

L'ABF, en s'appuyant sur ses centres régionaux, de 20 à 22 centres, dispense une formation d'auxiliaire de bibliothèque homologuée niveau V (homologation en cours de renouvellement) qui concerne environ 350 à 400 stagiaires par an.

Elle organise, tant au niveau national qu'à l'échelle de chaque groupe régional, des journées d'études, en moyenne une vingtaine par an, sur des thèmes concernant le métier, l'environnement juridico-économique, la numérisation et internet et les questions culturelles en général (illettrisme, littérature jeunesse...). Elle propose des voyages d'études et de découverte des bibliothèques étrangères, favorisant ainsi les rapprochements avec les collègues de bibliothèques de grandes villes, notamment européennes.

2 La coopération et l'animation du réseau

Les nouveaux statuts prévoient la mise en place de groupes de travail et de commissions spécialisées sur des thèmes ou pérennes (relations internationales, bibliothèques hybrides, publics empêchés, jeunesse...) ou liés à une question d'actualité. Les treize associations membres du collectif mis en place à l'occasion de la loi DADSVI ont exprimé le besoin de continuer l'action commune qui a permis de faire entendre la parole des professionnels des archives, des bibliothèques et de la documentation de manière concertée auprès des administrations et des élus, et d'élargir l'action à des sujets touchant l'ensemble de nos professions.

Une interassociation est ainsi en cours de structuration, dont la première action commune pour 2007 a été l'organisation le 18 janvier dernier d'une journée d'études intitulée « La loi DADSVI... et après ? » qui a rassemblé 170 personnes et a permis notamment de recueillir les avis de juristes spécialisés.

3 Un événement annuel : les prix Sorcières

Les prix Sorcières, décernés conjointement par l'Association des librairies spécialisées jeunesse (ALSJ) et par l'ABF, portent sur une sélection d'ouvrages pour la jeunesse ayant le plus marqué les professionnels dans leurs pratiques quotidiennes. Décernés dans le cadre du Salon du livre au mois de mars, ces prix, répartis en six catégories, sont le symbole de la complémentarité de deux métiers : bibliothécaire/libraire.



Association loi 1901 créée en 1906

● Président : Dominique Arot – BM de Lille

Vice-présidentes : Annie Coisy – SCD de l'Université de Bretagne-Sud – et Marie-Josée Rich – BDP de l'Aube

Trésorier : Pascal Wagner – BM de Saint-Jean-de-Védas

Secrétaire général : Jacques Sauteron – Bibliothèque d'études et d'information de Cergy-Pontoise

● Adhérents : 2 800

● Moyens d'action

1) une politique éditoriale riche : la revue **Bibliothèque(s)**, la Lettre électronique, la collection Médiathèmes

2) un congrès annuel

3) des journées d'études


4) une formation élémentaire d'auxiliaire de bibliothèque

● Objectifs

Assure la représentativité de la profession et défend ses intérêts dans tous les secteurs : public, privé, associatif, spécialisé ou non aux niveaux national et international. Étudie toutes les questions d'ordre scientifique, technique et administratif concernant les bibliothèques, leurs publics et leurs personnels.

ABF  abf@abf.asso.fr  www.abf.asso.fr

Liste du bureau, du conseil national et des groupes régionaux mise à jour

 http://www.abf.asso.fr/rubrique.php3?id_rubrique=1 ☎ 01 55 33 10 30 📠 10 31 📄 31 rue de Chabrol 75010 PARIS

4 Les publications imprimées et électroniques

La revue de l'ABF, *BIBLIothèque(s)*,* s'adresse à plus de 3 000 abonnés. Chaque numéro se compose d'un dossier thématique et d'une partie magazine présentant les actualités de l'ABF (comptes rendus de journées et de voyages d'études), des reportages et entretiens, des témoignages d'éditeurs, un référencement des catalogues d'expositions réalisées par des bibliothèques, des notes de lecture...

La collection *Médiathèmes* propose des manuels à vocation pédagogique : *Cataloguer mode d'emploi*, *Mémento du bibliothécaire*, *Renseignements aux usagers*, et, en cours, *Bibliothèques et publics empêchés*, des actes de colloques, une approche de bibliothèques peu ou mal connues, comme les bibliothèques de comités d'entreprises.

Le site internet, en cours de refonte, et la *Lettre* électronique constituent des outils de veille pour les adhérents, informent sur les activités de l'association et plus généralement sur la vie de la profession.

L'ABF a également publié le Code de déontologie du bibliothécaire, texte fédérateur pour la communauté professionnelle des bibliothèques.

5 Le congrès associé à un colloque international, avec des conférences, des ateliers, un salon professionnel et des visites professionnelles, a lieu chaque année.

Après Paris en 2006, Nantes a été choisie pour la tenue du congrès 2007 qui aura lieu à la Cité internationale des congrès du

8 au 11 juin 2007.

Organisé par l'équipe permanente de l'ABF, le groupe Pays de la Loire, présidé par Annick Thomas-Hervouet, de la BM d'Angers, et la BM de Nantes, dont la directrice est Agnès Marcetteau, et soutenu par les collectivités territoriales, ce congrès constitue pour les quelque 800 participants, intervenants, inscrits, visiteurs, exposants, un moment d'intense « remue-méninges », un lieu privilégié d'échanges professionnels et de contacts commerciaux.

Le thème du colloque, « Les publics des bibliothèques », répond aux questions que se posent les bibliothécaires aujourd'hui sur la fréquentation, l'impact d'internet, l'élargissement des publics. Sept sessions plénières présenteront les études et enquêtes récentes réalisées à l'initiative de l'État et des collectivités, et les méthodologies en vigueur, les actions engagées pour diversifier les publics, en s'attachant plus particulièrement au public adolescent. Seront également abordés les usages à distance, la géographie des publics, la mise en scène de l'offre, la question du consumérisme, les relations avec le système éducatif... Les dix ateliers donneront un éclairage sur des problématiques s'appuyant sur des expériences locales : les prix des lecteurs, l'intercommunalité, la formation des usagers, les publics empêchés, la mise en valeur du patrimoine littéraire, la place des documents sonores et audiovisuels...

Le salon professionnel, principale manifestation consacrée à l'univers des bibliothèques, réunit quant à lui près de cent exposants fournisseurs de produits et de

services, des éditeurs, des associations, les collectivités territoriales souhaitant faire connaître leurs réalisations.

Les rencontres littéraires permettront de dialoguer avec des écrivains séjournant dans la région et de saluer le travail effectué par des éditeurs comme les Éditions Memo.

Deux expositions sont prévues : « Poète, poème, poésie », réalisée par la bibliothèque de Laval, et une exposition sur l'artothèque de la Roche-sur-Yon.

Les visites et parcours proposés lundi 11 juin associent découvertes touristiques et enrichissement professionnel. Sont ainsi inscrits au programme trois circuits incluant un parcours en Brière et une balade en chaland, la remontée de la Loire de Nantes à Saint-Nazaire, la visite du domaine de La Garenne-Lemot et celle de plusieurs bibliothèques, et bien sûr la visite du musée Jules-Verne et de la nouvelle médiathèque du réseau des bibliothèques de Nantes.

Enfin, le numéro 32 de la revue *BIBLIothèque(s)* sera consacré à la région Pays de la Loire : constructions, présentation du réseau de lecture publique et des acteurs de la chaîne du livre...

Rendez-vous donc au congrès de l'ABF...

Danielle Chantereau

 dchantereau@abf.asso.fr

Danielle Chantereau est déléguée générale de l'ABF.

☎ 01 55 33 10 33

*cinq numéros par an dont un double

J'ai des questions à vous poser...

Les responsables d'association de directeurs de bibliothèques se prêtent au jeu des questions-réponses.

Hélène Chaudoreille, sa vice-présidente, pour l'ADBU

Gilles Gudín de Vallerin, son président, pour l'ADBGV

Didier Guilbaud, son président, pour l'ADBDP

À propos de l'image et de la place des bibliothèques dans la société

Les bâtiments abritant les nouvelles bibliothèques sont de plus en plus beaux et leur conception de plus en plus pensée, travaillée, soignée.

Cela a-t-il une influence sur la fréquentation de vos établissements ?

ADBGV

L'ouverture d'établissements modernes entraîne une forte augmentation de la fréquentation mais encore faut-il consolider les progrès dans les années suivantes en s'adaptant à des usages en profonde évolution ! La construction de bibliothèques à l'architecture originale change également l'image des bibliothèques mais cette évolution doit se traduire également dans les services et les collections proposés.

ADBU

Bien sûr, le regain de fréquentation est aussi lié à une offre de service rénové. Après des décennies difficiles, les BU retrouvent enfin un certain lustre. Il est d'ailleurs fréquent que les nouveaux équipements, souvent spectaculaires, fassent partie du parcours lors des visites de délégations étrangères dans les universités.

ADBDP

Notre implication vaut surtout pour le « monde rural », les départements ayant des missions particulières de solidarité avec les plus petites communes des départements, ce qui pose d'ailleurs la question du positionnement des collectivités territoriales « Département » avec les plus grosses villes de leur territoire voire avec les communautés d'agglomération (souvent une très grosse par département). Dans les départements on a beaucoup construit. On a surtout beaucoup réhabilité et aménagé, d'où un réseau important aujourd'hui de bibliothèques en milieu rural et par voie de conséquence un nombre croissant de lecteurs dans les petites communes.

Il n'est pas rare de dépasser allègrement les 30 % d'inscrits lorsque les conditions de fonctionnement de la bibliothèque sont satisfaisantes.

À propos de l'engagement associatif

Pourquoi, selon vous, les bibliothécaires français sont-ils si peu présents dans les instances internationales ?

ADBDP

La pression de l'intérêt local occupe largement les professionnels des bibliothèques publiques.

ADBGV

Le faible nombre de conservateurs dans les grands établissements en région ne permet de consacrer qu'épisodiquement du temps à la politique internationale, ce qui est franchement dommage. Les crédits de mission à l'étranger pour ce type d'établissement ne sont prévus ni au niveau local ni au niveau national, ou assez rarement. Cette fonction pleinement légitimée dans les musées n'est pas totalement reconnue pour les bibliothèques.

ADBDP

Oui, il est vrai qu'il manque en France une vraie dynamique qui motiverait un intérêt réel pour les problèmes internationaux.

ADBU

Du côté des bibliothèques universitaires, l'action internationale est loin d'être négligeable. Un grand nombre de collègues s'implique activement dans des associations internationales (non seulement l'IFLA mais aussi LIBER, SPARC-Europe, ICOLC...), y compris dans les instances. Des experts jouent en particulier un rôle très actif au niveau de la normalisation et du développement de la formation à la maîtrise de l'information. L'ADBU a récemment été sollicitée pour proposer un expert français pour EBLIDA.

Par ailleurs, la participation à des associations plus sectorielles est également répandue – European Business Schools Librarians' Group, UNICA Library Seminar...

À propos de l'engagement des associations professionnelles dans les débats de société

Chacune de vos associations a rejoint l'IABD (Interassociation Archives - Bibliothèques - Documentation) dans les débats sur la loi DADVSI.

Pour quelle(s) raison(s) ?

ADBDP

Il s'agit d'un « dossier » sur lequel l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt ne pouvait de toute façon pas agir seule. D'autant plus que nous sommes probablement les moins concernés par la loi (par rapport aux autres bibliothèques). Le travail sur le droit de prêt nous avait appris qu'il valait mieux ne pas y aller « en ordre dispersé »... Dont acte, dont nous ne pouvons que nous féliciter.

ADBU

L'enjeu était de taille, et il est très vite apparu à l'ADBU que la dispersion des actions serait contre-productive. De plus, le projet de loi dépassait le clivage bibliothèques publiques-bibliothèques universitaires.

ADBGV

Le droit d'auteur dans la société de l'information est un dossier stratégique qui conditionne l'exercice de nos missions de service public et l'existence même de nos bibliothèques. L'accès pour tous à la lecture dans le domaine du numérique justifie pleinement de se réunir pour influencer les choix de société. Dans le respect du droit d'auteur, nous souhaitons une société solidaire et humaniste dans nos établissements et sur Internet.



Le succès de cette initiative commune confirme que les associations professionnelles ont un rôle à jouer. Voyez-vous pour autant une limite à ce rôle ?

ADBU

Non !

ADBGV

Cette action prouve en effet que les associations professionnelles ont un rôle à jouer, ce qui exige un peu moins de modestie et davantage de communication. L'écoute a été beaucoup plus importante du côté des élus que de la presse fortement sous influence. On se rappelle avec tristesse d'un droit de réponse à un éditeur que nous n'avons pas obtenu d'un grand quotidien. La limite à ce rôle demeure la qualité et l'intensité de l'engagement militant de l'ensemble des professionnels.

ADBDP

Les associations et au-delà les bibliothèques ne peuvent qu'y gagner, mais en aucun cas jouer le rôle de conseil supérieur, suivant les propos du directeur du livre en 2004.

L'unité ayant porté ses fruits dans cet engagement pour améliorer la loi DADVSI, la création d'une seule association de directeurs de bibliothèques est-elle souhaitable ?

ADBU

Pourquoi pas ? Cette question n'a jamais été abordée au sein de l'ADBU, mais cela ne paraît pas impossible, à condition qu'on ne perde pas en réactivité et en capacité à mobiliser ce qu'on gagne en visibilité.

ADBDP

Je ne crois pas que cela soit vraiment à l'ordre du jour, voire souhaitable, mais par contre le partage entre ce qui relève de l'interassociation et les différentes associations va donner une plus grande place à des initiatives communes.

ADBGV

Il est effectivement souhaitable de s'unir sur les dossiers les plus politiques. Mais il est infiniment démocratique de conserver la diversité et la spécificité de chaque association.

Une association plus légère peut réagir plus rapidement. Elle s'occupe tout naturellement des questions plus spécialisées et des problèmes de direction.

Pensez-vous que la France devrait se doter d'une loi générale sur les bibliothèques ?

ADBGV

Oui et non. Oui si cela signifie la relance d'une politique ambitieuse ou la définition d'un nouveau projet collectif. Non si cette loi est un texte général pavé de bonnes intentions comme la loi sur les musées.

ADBDP

Je suis moi aussi partagé sur l'intérêt fondamental d'une loi, mais je vois bien que l'absence de loi – malgré des dispositifs légaux importants – pose problème si l'on se compare aux autres pays européens dotés d'une loi. Donc je serai plutôt favorable à une loi qui indique clairement le champs de compétence des uns et des autres

(surtout entre les collectivités) et la nécessité de moyens humains – professionnels et qualifiés – et financiers pour les bibliothèques.

ADBU

Une loi sur les bibliothèques serait évidemment un grand pas. La conjoncture actuelle dans les universités et l'autonomie accrue dont elles devraient disposer à l'avenir, qui devrait avoir sur les bibliothèques universitaires des effets comparables, dans une certaine mesure, à ceux de la décentralisation sur les bibliothèques publiques, paraît cependant peu propice à la mise en chantier d'une telle loi, qui pourrait être ressentie comme une atteinte à l'autonomie revendiquée par les universités.

Pourtant, ne sommes-nous pas dans une période propice à l'ouverture de ce débat ?

ADBGV

En effet, la période préélectorale doit conduire les associations à présenter

des propositions : d'abord dans le cadre de Livre 2010, ensuite à l'ensemble des candidats.

À propos de l'élaboration de votre politique d'établissement

Quel est le positionnement des directeurs de bibliothèques par rapport à leurs tutelles (mairie pour les bibliothèques municipales, conseil général pour les bibliothèques départementales de prêt, présidence d'université pour les services communs de documentation) ?

ADBDP

Leur positionnement peut être fragile s'il n'est pas encadré clairement par des plans de développement et des objectifs clairement définis. Il faut espérer que la politisation parfois excessive de la vie publique ne pollue pas trop le fonctionnement de nos établissements. Il existe aussi un risque de déséquilibre entre professionnels et non professionnels, même si notre

association s'est depuis plusieurs années positionnée en faveur d'une mixité des emplois jusque dans les directions d'établissement.

ADBGV

La légitimité vient du suffrage universel. Les fonctionnaires proposent, les élus décident, dans le cadre d'un dialogue permanent.

ADBU

Les directeurs de bibliothèques universitaires sont des partenaires reconnus dans l'université, bon nombre d'entre eux jouent de fait le rôle de conseiller pour la documentation auprès des présidents. L'ADBU les soutient activement en établissant en parallèle le dialogue avec la CPU pour promouvoir la documentation dans le contexte universitaire. Les relations avec la CPU se sont encore accrues avec la loi DADVSI, nous espérons leur donner à terme un caractère permanent qui ne pourra qu'avoir des retombées bénéfiques sur le terrain.

ADBDP :

Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt

Association loi 1901 créée en 1987

● Président : Didier Guilbaud, directeur de la bibliothèque départementale de prêt d'Indre-et-Loire

☎ <http://www.cg37.fr/lireentouraine> ☎ 02 47 85 53 36 📠 42 95 39

Vice-présidents : Annie Dourlent – BDP Ille-et-Villaine, Martine Jan – BDP Seine-et-Marne, Dominique Lahary – BDP Val-d'Oise, Corinne Sonnier – BDP Vosges

Trésorier : Laurent Ronsin-Ménerat – BDP Morbihan ; trésorière-adjointe, Véronique Forcet – BDP Rhône

Secrétaire : Nathalie Clerc – BDP Indre ; secrétaire-adjoint : Philippe Valade – BDP Pyrénées-Orientales

● Adhérents : l'ADBDP regroupe les trois quarts des 96 directeurs de BDP

● Moyens d'action : groupes de travail (par exemple évaluation, formation, technologies de l'information et de la communication), journées d'études annuelles, publications

● Objectifs

Créer un lieu de concertation pour les directeurs des bibliothèques départementales de prêt, celles-ci ayant été placées depuis le 1er janvier 1986, sous l'autorité des conseils généraux des départements.

L'ADBDP a développé son action autour de quelques grandes orientations :

- la réflexion : dans le cadre des journées d'études annuelles consacrées à un thème,
- l'information : avec un bulletin, *Transversales*, un système original d'enquêtes téléphoniques, le *Guide des BDP*, de nombreuses autres publications et un site web,
- l'affirmation de l'ADBDP comme interlocuteur pour les problèmes communs aux BDP auprès des institutions,
- l'ouverture aux expériences étrangères (Danemark, Québec, Suède, Val-d'Aoste, Belgique, Allemagne, Suisse, Finlande) et échanges avec les bibliothèques remplissant une fonction de têtes de réseaux,
- la participation aux débats nationaux sur les problèmes d'actualité : droit de prêt, réflexion autour de la loi sur les bibliothèques,
- la reconnaissance de la spécificité des BDP et défense de la qualification professionnelle de ses personnels, notamment aux postes de direction.

ADBDP ☎ <http://www.adbdp.asso.fr/site.htm> ☎ 02 47 54 74 02 📠 02 47 42 95 39

📠 Direction départementale des bibliothèques et de la lecture de Touraine 165 rue des Douets 37100 TOURS



ADBU :

Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

Association loi 1901 créée en 1970

● Présidente : Marie-Dominique Heusse, directrice du service interétablissements de coopération documentaire de Toulouse
✉ marie-dominique.heusse@biu-toulouse.fr ☎ 05 34 45 61 40 ou 54 📠 61 50

Vice-présidente : Hélène Chaudoreille – SCD de Paris-III

Trésorière : Françoise Truffert – SCD de Lille-III

Secrétaire générale : Corinne Touchelay – SCD de Tours

● Adhérents : les directeurs et les personnels de direction (adjoints, responsables de section, de service ou de départements techniques) des bibliothèques et services de documentation des universités et des grands établissements dépendant du MEN.

● Effectifs : 178 adhérents

● Moyens d'action : congrès annuel

● Objectifs

- promouvoir le rôle des BU comme ressources stratégiques pour la formation et la recherche. Mettre en lumière leurs besoins en termes de fonctionnement et de développement, notamment par le biais de comparaisons internationales ou d'études sur des sujets spécifiques,

- communiquer sur les actions et les réalisations des BU aussi bien à destination des membres – échanges de bonnes pratiques, journées d'études – qu'en direction de la communauté universitaire et des responsables politiques nationaux et régionaux,

- représenter les intérêts des BU et leur permettre de tenir pleinement leur place dans les projets qui constituent aujourd'hui leurs principaux enjeux (organisation de la documentation dans l'enseignement supérieur, formation des utilisateurs, mise en place de processus de communication savante).

ADBU ✉ www.adbu.fr ☎ 05 34 45 61 40 📠 61 50 📮 SICD 11 rue des Puits-creusés BP 7093 TOULOUSE CEDEX

À propos de gestion des ressources humaines

Qu'il s'agisse de la fonction publique territoriale ou de celle d'État, une nouvelle donne du management des ressources humaines se met en place (par exemple l'évaluation du personnel). Comment se positionne votre association ?

ADBGV

Bien avant la mode actuelle, nous étions favorables à l'évaluation du personnel ainsi qu'à celle des politiques publiques. L'évaluation des personnels ne peut être séparée de la notation, des critères de promotion et du système des primes.

ADBDP

Nous n'avons pas de philosophie particulière en la matière, mais nous sommes très attentifs aux modifications des modalités de travail dans les BDP. Ce sera d'ailleurs le thème de notre prochain congrès dans les Vosges. Individuellement chacun d'entre nous est très impliqué dans son département pour participer aux évolutions en cours, et l'évaluation des personnels en fait partie.

ADBU

L'ADBU est particulièrement attentive aux questions de gestion des ressources humaines, entendues au sens large. La question de l'évaluation est indissociable des questions d'évolution des métiers, de recrutement et de formation continue qui occupent beaucoup l'association. Cependant l'évaluation en tant que telle nous paraît devoir découler naturellement des bonnes pratiques de « management » d'un établissement. La crispation autour des textes réglementaires doit être rapidement dépassée et la question d'un lien éventuel entre évaluation et gestion des carrières examinée de façon dépassionnée.

Votre association a-t-elle une action particulière en ce qui concerne l'insertion des lauréats de concours ou la mobilité professionnelle ?

ADBGV

Nous publions sur notre site la liste des postes vacants et les mouvements de directeurs.

ADBDP

Je crois que tous les établissements d'une certaine importance ont un rôle à jouer dans la formation des personnels et dans l'intégration des nouveaux personnels dans le métier : accueil de stagiaires, collaboration avec l'INET et l'ENSSIB, etc. Nous travaillons tout particulièrement en ce moment à l'intégration des nouveaux directeurs de BDP. Et ils sont nombreux à nous avoir rejoints depuis quelques années...

ADBU

Le site de l'ADBU, récemment reconçu et redessiné, propose une rubrique « Emplois et stages » qui est appelée à devenir le lieu principal de publication des postes vacants dans les bibliothèques universitaires.

En ce qui concerne l'insertion des lauréats de concours, l'association est actuellement préoccupée par le cas des bibliothécaires. Nous souhaitons nous rapprocher de la DGRH afin de contribuer à améliorer l'articulation entre la formation et la prise de poste.

ADBGV :

Association des **d**irecteurs des **b**ibliothèques municipales et intercommunales des **g**randes **v**illes de France

Association loi 1901 créée en 2002

● Président : Gilles Gudín de Vallerin, directeur du réseau des médiathèques de Montpellier

✉ g.gudindevallerin@montpellier-agglo.com

Vice-présidents : Patrick Bazin – BM de Lyon, Françoise Michelizza – BM de Nice, Carole Berté – BM de Rueil-Malmaison

Trésorier : Éric Surget – Médiathèques de la communauté d'agglomérations de Niort

Secrétaire : Nathalie Erny – BM de Hyères

● Adhérents

Les directeurs d'une bibliothèque municipale ou intercommunale présentant l'une des trois caractéristiques suivantes :

- dépendre d'une collectivité d'au moins 50 000 habitants

- ou employer au moins 50 équivalents temps plein

- ou avoir une surface totale d'au moins 4 000 m²

● Effectifs : une centaine de directeurs

● Moyens d'action : des projets coordonnés par un directeur de bibliothèque, fonctionnant sur internet, des journées d'études, des publications

● Objectifs

Le regroupement des bibliothèques confrontées aux mêmes problèmes et cherchant ensemble des solutions. L'ADBGV a pour finalités :

- l'échange, la capitalisation et la diffusion d'informations, d'expériences et de savoir-faire,

- la réalisation d'études et d'enquêtes,

- le référencement d'outils répondant à des besoins communs,

- la prospective sur l'évolution des usages du public et les missions des grandes bibliothèques,

- l'ouverture sur les expériences étrangères,

- la représentation des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France auprès de tout partenaire institutionnel, public ou privé.

ADBGV ✉ <http://www.adbgv.asso.fr> ☎ 04 67 34 87 00 📠 87 01 📍 240 rue de l'Acropole 34000 MONTPELLIER

À propos de la mutualisation des moyens

Dans le secteur de la lecture publique, tout comme dans celui de l'enseignement supérieur, on note depuis quelques années une tendance à la mutualisation des moyens (intercommunalité, pôles de recherche et d'enseignement supérieur). Quelle est la position de votre association dans ce domaine ?

ADBGV

Ces regroupements sont l'avenir de nos établissements et plus généralement de notre pays : réduction des coûts, innovations partagées, meilleure territorialisation. Mais il ne faut pas tout uniformiser en voulant appliquer un seul modèle. Nous défendons donc une variété de méthodes dans la mutualisation et la coopération.

ADBDP

Nous avons beaucoup travaillé dans le cadre de l'intercommunalité, au point que certains (en dehors de nos rangs) prient pour la disparition des BDP...

Les missions de nos établissements ont beaucoup évolué, ce qui aboutit aujourd'hui à une minoration de la « desserte » au profit d'un développement fort du « conseil » aux communes et aux bibliothécaires volontaires (formation) et l'engagement auprès de nos conseils généraux dans le cadre de l'aménagement du territoire. Je ne crois pas que d'autres établissements de lecture publique aient subi autant de mutations depuis la première décentralisation, car il a fallu en plus intégrer les nouveaux supports dans nos pratiques. Ce qui est rassurant dans un sens, c'est que les BDP de demain n'auront rien à voir avec les BDP d'aujourd'hui, qui elles-mêmes n'ont rien à voir avec les BCP. Ce qui prouve que les BDP sont des organismes bien vivants.

ADBU

L'ADBU observe avec un très grand intérêt les évolutions actuelles dans le monde universitaire et les recompositions qui

sont en train de s'esquisser, notamment grâce à la mise en place des PRES. Les bibliothèques universitaires ont une longue pratique de la mutualisation, rien n'est donc plus naturel pour elles que de s'insérer dans un ensemble dont l'envergure dépasse celle de l'établissement.

Cependant, elles doivent être attentives à ce que les nouvelles structures intègrent dès l'origine la documentation dans leur projet et ne la relèguent pas au rôle de « supplément d'âme » ! En effet, dans le contexte international que les PRES ont pour objectif d'investir, la documentation est très clairement un enjeu pour le rayonnement des universités et, au-delà de leurs missions traditionnelles, les bibliothèques ont un rôle clé à jouer dans des domaines aussi divers et aussi fondamentaux que l'organisation de nouveaux modèles de communication scientifique ou la formation tout au long de la vie.

*Propos recueillis
par Laurent Piquemal
✉ piquemal@abes.fr*

La loi DADVSI... Et après ?

À la tribune, de gauche à droite :
Michèle Battisti, chargée de veille juridique
auprès de l'Association des professionnels
de l'information et de la documentation
Michel Vivant, professeur des universités
à la Fondation nationale des sciences
politiques (Science Po Paris)
Christophe Geiger, docteur en droit
et chef du département « France et pays
d'Afrique francophones » de l'Institut
Max-Planck pour le droit
de propriété intellectuelle



Photo : D. Lahary
Journée d'études organisée le 18 janvier 2007
par l'Interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation

L'IABD s'est constituée progressivement entre 2003 et 2006 pour obtenir des modifications au projet de loi sur le droit d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI). Cette action, menée avec la Conférence des présidents d'université d'une part, avec l'Association des maires de France et la Fédération des collectivités territoriales pour la culture d'autre part, a abouti dans le texte définitif publié le 1^{er} août 2006 à des résultats partiels mais significatifs :
- élargissement de l'exception relatif aux personnes **handicapées**,
- introduction d'une exception de **reproduction à des fins de conservation et pour préserver les conditions de communication** sur place pour les services

d'archives et bibliothèques ouverts au public,
- et d'une exception **pédagogique** à la portée limitée.

En 2007, l'IABD, qui s'est dotée d'un site web multithématique (www.iabf.fr), a prévu de travailler sur les dossiers suivants :

- suivi de l'application de la loi DADVSI et élaboration d'une charte des bons usages des ressources numériques,
- veille sur les bibliothèques numériques et recherche de concertations interprofessionnelles sur la dématérialisation des supports d'information et de culture,
- suivi du dossier sur la conservation des données de connexion dans les lieux d'accès publics à Internet, en application de

la loi antiterroriste du 23 janvier 2006, en liaison avec le Forum des droits sur l'internet,
- suivi de l'application de la loi sur le droit de prêt des livres.

Dominique Lahary
✉ dominique.lahary@valdoise.fr

Directeur de la bibliothèque départementale du Val-d'Oise,
Dominique Lahary est le porte-parole de l'IABD.

IABD ✉ <http://www.iabd.fr>
✉ contact@iabd.fr
☎ 01 55 33 10 30 📠 10 31
📍 ABF 31 rue de Chabrol
75010 PARIS

L'IABD, l'Interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation regroupe treize associations.

- Association des **archivistes** français (AAF)
- Association des **bibliothécaires** de France (ABF)
- Association des **conservateurs** de bibliothèques (ACB)
- Association de coopération des professionnels de l'**information musicale** (ACIM)
- Association des directeurs de bibliothèques **départementales** de prêt (ADBDP)
- Association des directeurs des bibliothèques des **grandes villes** (ADBGV)
- Association des professionnels **de l'information et de la documentation** (ADBS)
- Association des directeurs et des personnels de direction des **bibliothèques universitaires** et de la documentation (ADBU)
- Association pour la diffusion des documents **numériques** en bibliothèque (ADDNB)
- Association internationale des bibliothèques, archives et centres de documentation **musicaux** - Groupe français (AIBM-France)
- Association des professionnels internet des **collectivités publiques** locales (APRONET)
- Fédération interrégionale pour **le livre et la lecture** (FILL)
- **Images** en bibliothèques (IB)

L'ADBS

Deux slogans et quatre promesses

Depuis la création de l'ADBS, en 1963, le vocabulaire a pu évoluer au travers des différents documents fondateurs (statuts, règlement intérieur, charte) : défendre les intérêts des professionnels, faciliter l'exercice de la profession de documentaliste, promouvoir la profession, avoir une vision prospective de son évolution... Mais l'idée force, à la base de l'existence de l'association, reste la même et se décline à la fois sur un plan collectif et sur un plan individuel : **œuvrer à la reconnaissance des métiers** par les pouvoirs publics et les employeurs, montrer le professionnalisme de ces métiers et garantir « l'employabilité » de la personne en améliorant tout au long de sa vie ses compétences et savoirs professionnels. Comme c'est l'axe majeur de la politique de l'ADBS, il serait fastidieux de dresser la liste de toutes les actions depuis bientôt 45 ans ! Nous choisirons plutôt de développer quelques engagements phares en insistant sur leur cohérence globale et en expliquant qu'un projet réussi engendre souvent des suites : il y autogénération des idées et des réalisations...

Une communication destinée aux entreprises : la campagne image

Pour répondre au déficit d'image des professionnels de l'information-documentation, l'ADBS a lancé une campagne de promotion de la profession en 2004-2005 auprès du monde du travail, des entreprises, administrations, organismes liés à l'emploi, et des journalistes... Sa mise en œuvre s'est faite avec trois objectifs principaux :

1 moderniser et dynamiser l'image de la profession (appel à des visuels, référence à l'univers du vocabulaire des TIC, etc.) et illustrer la diversité des métiers et des compétences se rattachant au terme générique « documentaliste » ;



2 démontrer en s'appuyant sur des cas concrets (témoignages, retours d'expérience, études de cas) la plus-value apportée par ces professionnels à l'entreprise ;

3 sensibiliser les décideurs à la nécessité de mettre en place une véritable politique de management de l'information en les aidant à en prendre conscience et à évaluer leurs besoins (Quizz sur le site, par exemple).

Divers outils cohérents de communication ont ainsi été proposés à tous les acteurs de l'association (élus, animateurs en régions et dans les secteurs, délégation permanente, etc.) pour servir aux différentes cibles visées dans des situations variées.

- Articulation de la campagne autour de deux slogans, sorte de signature, que l'on retrouve sur les différents supports : « Comptez avec les nouveaux documentalistes » et « Prenez un vrai pro de l'information - documentation ».

- Une plaquette papier très documentée mais avec une importante partie de visuels (portraits) et axée sur 4 promesses :

- une recherche d'information efficace (flash « **moteur de recherche** »), exprimée par « Pour garder les yeux ouverts sur votre environnement » ;

- une veille stratégique réactive et filtrée (flash « **haut débit** »),

exprimée par « Pour prendre des décisions plus sûres et plus rapides » ;

- une capitalisation des connaissances (flash « **mémoire vive** »), soit « Pour valoriser les savoir-clés de votre entreprise » ;

- un poste productif participant aux réductions de coûts et à l'amélioration des performances de l'entreprise (flash « **cost killer** »), soit « pour gagner en productivité et rentabilité » ;

- Un poster, des affiches et affichettes, des annonces media, un diaporama facilement mis à jour, un dossier de presse très complet pour les journalistes, tous ces documents étant allégés et traduits en langage Internet et disponibles sur le site.

Une formation à cette campagne et aux moyens de contacter des employeurs dans des salons ou des tables rondes a été dispensée au cours de 2005 auprès des animateurs volontaires. Le bilan en termes de retours auprès des acteurs de terrain de l'ADBS, qui étaient pourtant demandeurs de création d'un matériel de communication, est mitigé. En revanche, auprès des interlocuteurs extérieurs de l'ADBS, cette campagne a été très bien reçue et a atteint son objectif de modernisation de l'image du documentaliste. Volontairement non datée, cette campagne reste d'actualité et les différents documents sont régulièrement retirés et réutilisés.

Une pression vis-à-vis des pouvoirs publics

Un groupe de l'ADBS dénommé « commission Statuts » a travaillé dès 1992. Il a permis la reconnaissance de la spécificité du métier dans la fonction publique d'État, matérialisée par l'organisation de concours comportant des épreuves professionnelles et par la création d'un corps interministériel de chargé d'études documentaires (CED) géré par le ministère de l'Équipement, en parallèle à un corps de CED commun aux ministères de l'Éducation nationale et de la Culture et à un corps des services du Premier ministre. La mise en place en 1998-1999 a permis la titularisation d'un certain nombre de documentalistes de l'administration et a servi d'objectif à atteindre pour les autres fonctions publiques, territoriale et hospitalière. Il semble que l'existence de ces corps de CED soit remise en cause aujourd'hui, preuve que rien n'est jamais acquis. Dans une période où l'objectif de la fonction publique et du gouvernement est de diminuer le nombre de corps, les qualifications et les spécificités des métiers ont du mal à se faire reconnaître et la seule perspective proposée est d'intégrer un corps de fonctionnaires généralistes, avec le risque d'y noyer des compétences spécifiques. Les professionnels de l'information-documentation de l'administration tentent plutôt de s'allier avec les corps professionnels voisins pour défendre une filière qui permettrait cette reconnaissance de leurs métiers.

Une participation active dans une action collective

L'ADBS a joué un rôle dans l'action menée par l'interassociation Archives-Bibliothèques-Documentation (IABD) autour du projet de loi Dadvsi. Elle était déjà mobilisée au milieu des années 90 lors des travaux



relatifs à la loi sur la reprographie et de l'agrément du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC). On peut citer aussi, à titre d'exemple, le soutien aux actions menées par les bibliothécaires autour de la loi sur le droit de prêt ou l'avis donné sur la rediffusion des données publiques. D'autres dossiers sont ouverts au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux acteurs et des initiatives prises par les législateurs, de plus en plus souvent au niveau européen. Membre du groupe *Copyright* de l'*European Bureau of Library and Documentation Association* (EBLIDA) et du forum des droits sur l'internet, l'ADBS analyse en permanence les conséquences des nouvelles dispositions législatives pour les bibliothèques et les centres de documentation. Le dialogue engagé régulièrement avec les pouvoirs publics, notamment par le biais de l'IABD, lui permet de donner son opinion lors de travaux préparatoires à certaines lois ou de leur mise en application. C'est un acquis réel de la reconnaissance du poids de la profession.

Se connaître soi-même pour mieux se présenter et se définir

Cet axe important d'actions de l'ADBS se concrétise par des



projets relatifs à l'analyse du contenu des différents métiers (référentiel des métiers, euro-référentiel des compétences), à la mesure de leur importance quantitative et de leur évolution. Il faut signaler que le travail de fond sur le contenu des métiers et des compétences a permis à l'ADBS de travailler avec les associations de divers pays européens et d'être un partenaire reconnu de l'Union européenne, et, au niveau français, de nouer des contacts avec des professions assez proches dont leurs représentants ont tous été impressionnés par l'autonomie de la démarche et la qualité du travail fourni (informaticiens du Cigref, communicants de Club-internet, etc.).

L'enquête sur les professionnels conduite en 2005-2006 a mis en évidence plusieurs points.

- Un véritable succès quantitatif de cette enquête. Certes, la population mère n'est pas parfaitement connue (de l'ordre de 35 000 personnes selon le ministère du Travail) mais 3 400 réponses exploitables représentent un échantillon de poids significatif, et les données recueillies peuvent être considérées comme fiables et pertinentes. Ce succès démontre aussi un vrai sentiment « communautaire » d'appartenance à cette profession.

Bibliothécaire est le troisième métier mentionné (pour 13 % des répondants), derrière documentaliste généraliste et responsable de ressources documentaires.

- Une large ouverture, originale par rapport aux enquêtes précédentes : un répondant sur deux n'est pas adhérent de l'ADBS. C'est véritablement une enquête métier sur l'ensemble des professionnels de l'information-documentation.
- Une démonstration que « la base » est multiple : la population des professionnels n'est pas homogène mais au contraire très diversifiée. Mettre en place un large éventail de produits et services est un vrai défi pour l'ADBS, qui a pour objectif de rassembler et représenter tous les professionnels afin d'avoir un poids suffisant auprès des pouvoirs publics et de tous ses partenaires, et aussi de concrétiser cette ouverture, notamment auprès des jeunes.

Une politique de partenariat active et pragmatique

En conclusion, il faut expliquer que l'évolution du métier conduit à tester, échanger, travailler avec des partenaires toujours renouvelés. D'un côté, il y a les associations « sœurs » avec qui les liens sont quasi permanents, et indépendants des dirigeants ou des positions ponctuelles sur un dossier. La séparation des métiers, dans les formations et les filières professionnelles (voire statutaires) entre bibliothécaires, documentalistes, records managers peuvent évoluer et se rapprocher des situations de pays voisins, par exemple anglo-saxons. D'un autre côté, sans perdre de vue l'identité du métier, l'ADBS doit être ouverte, apprendre en faisant, rechercher des alliances d'intérêts avec de nouveaux partenaires, pour faire connaître et valoriser la profession.

Cette stratégie est constante depuis 45 ans, mais les projets et les partenaires changent. Les actions avec le GFII, l'Aproged, Documentation, l'Apec, et d'autres s'inscrivent dans cette volonté de promouvoir la profession, de l'ouvrir et d'aider les professionnels à évoluer et à saisir les opportunités.

Catherine Thiolon
 adbs@adbs.fr

Catherine Thiolon est membre du bureau de l'ADBS, avec Marie Baudry de Vaux, Michèle Bourgeois, Lisette Calderan, Bernard Humbaire, Marie-Pascale Krumnow, Mireille Lamouroux, Annie Milhaud, Véronique Mesguich et Caroline Wiegandt.

ADBS Association des professionnels de l'information et de la documentation

Association loi 1901 créée en 1963

● Présidente : Caroline Wiegandt – Cité des sciences et de l'industrie –  president@adbs.fr

Trésorière : Marie Baudry de Vaux

Secrétaire générale : Annie Milhaud

Déléguée générale : Laurence Dapon

● Adhérents : près de 5 000

● Moyens d'action

L'ADBS conçoit et organise :

- 85 stages inter et intra-entreprises, de l'initiative au perfectionnement, des formations adaptées aux besoins ;
- des journées d'étude autour d'un thème central, avec le concours d'experts, d'intervenants extérieurs.

Ses publications :

- « **Documentaliste-Sciences de l'information** », revue scientifique de référence
- « **L'œil de l'ADBS** » et « **Actualités du droit de l'information** », lettres électroniques
- 80 ouvrages concernant des travaux et recherches en information-documentation

En matière d'emploi : dépôt d'offres d'emploi et de CV sur le site <http://www.adbs.fr> et certification européenne pour faire reconnaître ses compétences.

● Objectifs : valoriser les métiers (documentalistes, veilleurs, webmestres, iconographes, records managers...) et contribuer à leur développement.

ADBS  adbs@adbs.fr  www.adbs.fr ☎ 01 43 72 25 25 📄 30 41 📍 25 rue Claude-Tillier 75012 PARIS

La FADBEN : une association de spécialistes

Les enseignants documentalistes

Créée par les professionnels eux-mêmes en 1972, la FADBEN, Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale, est une association loi de 1901, regroupant les professeurs documentalistes des lycées, des collèges et de l'enseignement supérieur. Elle est constituée d'associations académiques fédérées au niveau national.

Un métier jeune et original

La FADBEN a contribué à la construction d'un métier polymorphe qui lui donne une place tout à fait originale dans le système éducatif français. Le professeur documentaliste exerce ses fonctions dans un centre de documentation et d'information (CDI) et ses missions ont été définies dans une circulaire datant de 1986.

Le contexte de développement des technologies de l'information et de la communication a profondément modifié la réflexion au niveau de l'organisation de l'espace, de la politique d'acquisition des ressources et de la formation des usagers. Le CDI est, à l'heure actuelle, un centre multimédia, conçu non comme une fin en soi mais comme un moyen au service des apprentissages nécessaires à la maîtrise de l'information.

Le professeur documentaliste est à la fois gestionnaire d'un système d'information performant, et acteur de la politique documentaire de l'établissement scolaire.

Toutes ses activités n'ont de sens que si elles s'appuient sur une bonne connaissance des structures, des attentes des usagers, mais aussi des projets pédagogiques. En ce qui concerne le recrutement des professeurs documentalistes, c'est l'association qui a impulsé la création d'un CAPES (Certificat d'aptitude au professorat à l'enseignement du second degré) de sciences et techniques documentaires assurant la qualification de ces enseignants. D'autre part, elle a proposé des évolutions de ce concours qui font aujourd'hui de ces enseignants, des professionnels ayant un haut niveau de compétences de pédagogue et d'expert en sciences de l'information.

Ses orientations

Elle propose une vision prospective d'une profession en constante évolution, orientée par sa dimension pédagogique. Elle développe sa réflexion au sein de groupes de travail, notamment celui qui a permis l'élaboration d'un Référentiel métier (2006), celui qui a abouti à la publication d'un livre sur le CAPES (2006) en partenariat avec l'ADBS. En mars 2007, les travaux sur les savoirs scolaires en information documentation seront publiés dans Médiadoc, revue de la FADBEN (ses publications sont disponibles à la vente sur le site de la FADBEN). Sa réflexion est indissociable d'une action impulsée tant auprès de l'institution que des syndicats ou des associations de professionnels nationales et internationales,



Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale

comme par exemple l'IFLA, dont elle est membre. Son action se concrétise à travers l'organisation de journées professionnelles et de congrès. Le 8^e congrès national aura lieu les 28, 29 et 30 mars 2008 à Lyon. Le thème « culture de l'information : des pratiques aux savoirs » permettra de réfléchir sur les nouvelles pratiques informationnelles dans un environnement numérique et leur prise en compte dans les apprentissages.

Françoise Albertini

 francoisealbertini@laposte.net

FADBEN : Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale

Association loi 1901 créée en 1972

● Présidente : Françoise Albertini – Lycée Victor-Hugo à Carpentras

Vice-présidents : Alain Luciani – Lycée Giocante-de-Casablanca à Bastia

Anna Vicente – Centre départemental de documentation pédagogique (CDDP) du Vaucluse à Avignon

Trésorière : Chantal Lelièvre – Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM) de Bretagne à Rennes

● Adhérents : 996 - 28 délégations académiques

● Objectifs

1 Développement de la formation à la maîtrise de l'information pour tous les élèves

2 Défense et évolution de la profession

3 Diffusion de la réflexion professionnelle à travers des publications.

FADBEN  fadben@wanadoo.fr  <http://www.fadben.asso.fr> ☎ 01 43 72 45 60 📄 25 rue Claude-Tillier 75012 PARIS



Animatrice

Christine Girard, présidente de l'AURA
avec la participation de **Raymond Bérard**

L'atelier se propose d'aborder les questions suivantes :

- présentation de l'AURA, nouvelle équipe, site web ;
- information et discussion sur les chantiers engagés (Peb, périmètre et contenu du Sudoc, propriété des notices) ;
- ABES, AURA et associations d'utilisateurs des SIGB, comment constituer un relais efficace ?
- Propositions et suggestions des participants pour la poursuite des travaux.

L'ABES et l'AURA

Un dialogue renouvelé

L'année 2001 voit la naissance du Système universitaire de documentation qui intègre et remplace, pour les bibliothèques universitaires, les trois réseaux précédents SIBIL France, OCLC et BN Opale. Il doit amener la participation progressive de tous les établissements documentaires d'enseignement supérieur français à un catalogue collectif unique, permettant le partage des données et donnant une forte visibilité à la richesse de leurs fonds documentaires. Pour cette réalisation ambitieuse, l'ABES va mettre en place de nouvelles organisations de travail, visant l'homogénéisation des pratiques de traitement des documents et le développement d'une culture professionnelle commune. C'est dans ce contexte que s'effectue la création de l'AURA, l'Association des utilisateurs de l'ABES, impulsée par les membres actifs des réseaux précédents et destinée à assurer les relations entre l'ABES et ses utilisateurs.

L'AURA souhaite « **contribuer à la réflexion de l'ABES en représentant le point de vue des établissements notamment par l'évaluation des produits et services existants, des avis sur la tarification, des propositions d'amélioration et d'évolution, des suggestions de nouveaux produits et services, l'expression des besoins des utilisateurs en matière de formation et d'information.** »

Elle se présente ainsi comme l'héritière des associations d'utilisateurs des réseaux antérieurs mais surtout comme le relais privilégié de l'ABES pour favoriser l'émergence d'une **culture de réseau nationale** fondée sur de nouvelles bases.

Premières années d'activité

L'AURA promulgue ses statuts en décembre 2001. Son fonctionnement s'appuie sur un conseil d'administration réunissant **quatre catégories de membres** :

1. les membres de droit représentant l'ABES, la Conférence des présidents d'université, la sous-direction des bibliothèques et de la documentation, actuelle SDBIS, et l'ADBU ;
2. les représentants des établissements alimentant la base de données bibliographiques ;
3. les autres utilisateurs ;
4. les membres honoraires.

L'Assemblée générale réunit tous les établissements adhérents. Le conseil désigne en son sein un bureau pour une durée de deux ans.

Les établissements répondent « présent » et adhèrent massivement à l'AURA dès sa création.

Les premières années d'activité de l'AURA accompagnent les problématiques de développement du réseau et de mise en œuvre de circuits de travail coopératif. Elle intervient sur les questions de tarification, sur la participation des établissements, organise des journées d'études en coopération avec l'ABES.

Parallèlement, l'AURA s'efforce, notamment dans la période plus récente, de mener des études prospectives susceptibles de nourrir la réflexion collective et les activités de l'ABES. Il faut citer à ce titre l'étude réalisée par l'équipe précédente de l'AURA avec l'aide de la société Six et dix et le soutien de la sous-direction des bibliothèques et de l'information scientifique sur la question du prêt entre bibliothèques, le PEB, dont les résultats ont été présentés à la dernière assemblée générale.

Aujourd'hui et demain

Les évolutions de l'AURA suivent naturellement celles de l'ABES. Un réseau en pleine extension, le développement de nouveaux produits et

services, l'accès aux publications électroniques constituent aujourd'hui les problématiques majeures auxquelles l'ABES est confrontée, et sur lesquelles il importe que l'association représentative des établissements donne son avis.

Le nouveau conseil d'administration et le nouveau bureau de l'AURA, élus en juin et juillet 2006, ont pris la mesure de ces enjeux et des actions à engager dans cette perspective. Ils souhaitent accompagner l'ABES dans la nouvelle étape de développement qui se dessine actuellement. Arrivé à maturité, le catalogue est devenu un produit de notoriété nationale et internationale indiscutable par l'importance de son contenu comme par la forte cohérence nationale qu'il incarne. Jusqu'où doit-on poursuivre son extension ?

Les nouveaux partenaires amènent d'autres types de documents, publications « jeunesse » des IUFM, littérature grise des centres de recherche, dépouillement des périodiques... Faut-il tout inclure dans le Sudoc ?

La question des relations à établir avec les pays francophones comme la participation de certaines bibliothèques françaises à l'étranger sont également à considérer. Il faut réfléchir au nouveau périmètre du réseau, aux bénéfices comme aux charges induites par son élargissement, étudier les incidences sur la propriété des notices. Le devenir des nouveaux produits est également en question comme les inflexions à donner aux services existants tels que le PEB.

Débat­tu­ au sein du nou­veau conseil, ces su­jets ont été re­te­nu­ **au pro­gram­me de 2007**.

D'au­tres pans des ac­ti­vi­tés de l'ABES, comme l'é­vo­lu­tion du por­tal et la prise en compte des res­sur­ces élec­troni­ques se­ront étu­diés dans un se­cond temps.

L'AURA a donc dé­ci­dé la mise en place de groupes de tra­vail sur trois axes ma­jeurs :

1 Tarifi­ca­tion du PEB ;

2 Pé­ri­mètre du ré­seau ;
3 Propriété des no­tices.

Ils as­so­cient des mem­bres du bureau et du CA, des in­ter­lo­cu­teurs de l'ABES et peu­vent s'ad­joindre les col­lè­gues des éta­blis­se­ments sus­cep­ti­bles de s'y in­ves­tir. Le conseil d'ad­mi­nis­tra­tion a pré­vu de do­ter les groupes de tra­vail des moyens de fonc­tion­ne­ment in­dis­pen­sables, ainsi que d'une aide en per­son­nel. La re­fon­te du site de l'AURA doit as­surer une large

diffu­sion des ac­ti­vi­tés en cours et faci­li­ter les é­chan­ges. Les con­di­tions de mise en route sont donc ré­u­nies.

En une pé­ri­ode char­nière, qui con­fronte l'ABES et son ré­seau à de nou­veaux en­jeux, sou­hai­tons que l'AURA puisse con­tri­bu­er à guider et sou­te­nir cette grande en­tre­prise col­lec­tive.

Christine Girard

 cgirard@u-bordeaux4.fr

AURA : Association des utilisateurs du réseau ABES

Association loi 1901 créée en décembre 2001

● Présidente : Christine Girard, directrice du service interétablissements de coopération documentaire des universités de Bordeaux ☎ 05 56 84 86 87 📠 86 96

📧 SICOD 4 avenue Denis-Diderot 33607 PESSAC CEDEX

Vice-président : Julien Roche, directeur du service commun de la documentation de l'université Lille-I

📧 julien.roche@univ-lille1.fr

📧 SCD BP 30155 - 59653 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Trésorière : Marie-Lise Tsagouria, directrice du GIP Bibliothèque universitaire des langues et civilisations

📧 marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

📧 BULAC 60 rue de Wattignies 75012 PARIS

Secrétaire : Michèle Behr, directrice de la bibliothèque de l'Université catholique de Lyon

📧 mbehr@univ-catholyon.fr

📧 BIBLIOTHÈQUE 25 rue du Plat 69288 LYON CEDEX 2

● Adhérents. Établissements utilisateurs de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

110 établissements documentaires adhèrent à l'AURA ; ils représentent la quasi-totalité des participants au réseau ABES.

● Moyens d'action. Budget alimenté par les cotisations des établissements membres.

Travaux du bureau et groupes de travail associant les responsables des établissements membres sur les axes définis annuellement en assemblée générale et conseil d'administration. Diffusion des informations et échanges via le site web.

Groupes de travail en cours :

Tarification du PEB : responsable Anne Dujol

Périmètre du réseau : responsable Christine Girard

Propriété des notices : responsable Julien Roche

● Objectifs. Conformément à ses statuts l'AURA poursuit deux objectifs.

1 Assurer les relations entre l'ABES et ses utilisateurs

2 Contribuer à la réflexion de l'ABES en représentant le point de vue des établissements notamment par :

- l'évaluation des produits et services existants

- des avis sur la tarification

- des propositions d'amélioration et d'évolution

- des suggestions de nouveaux produits et services

- l'expression des besoins des utilisateurs en matière de formation et d'information.

AURA 🌐 www.aura.fr Sicod 📧 4 avenue Denis Diderot 33607 PESSAC CEDEX

Siège social 📧 Maison des universités 103 bd Saint-Germain 75006 PARIS

De chaque côté de la Méditerranée

L'action du Collectif de bibliothécaires et intervenants en actions culturelles

Une mobilisation locale...

Comment présenteriez-vous le COBIAC à nos lecteurs, en quelques mots ?

Le COBIAC est une association loi 1901 qui a créé en 2000 la Banque régionale du Livre, outil désormais incontournable de la coopération internationale autour du livre dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

C'est une structure située à Aix-en-Provence (bureaux) et à Charleval (local de stockage) dans les Bouches-du-Rhône, qui recueille les livres issus du désherbage des bibliothèques, librairies et éditeurs pour aider à constituer ou compléter les fonds de bibliothèques dans d'autres pays (Algérie, Maroc, Égypte, Liban, Palestine, Laos, Congo/Brazzaville). À ces envois de livres français sont parfois ajoutés des livres neufs bilingues ou dans la langue du pays. La formation, l'accueil de stagiaires, les échanges professionnels constituent le deuxième axe de ces projets.

Enfin, la Banque régionale du Livre est un pôle ressource pour l'expertise des bibliothèques et pour l'ingénierie de projet à l'international. Elle emploie trois personnes à ce jour et fonctionne aussi grâce à la participation de nombreux bénévoles qui s'investissent au travers de commissions (thématiques ou liées à des projets pays). Elle est ouverte aux bénévoles le premier dimanche de chaque mois et accueille volontiers les professionnels et associations de la région curieux de connaître la dimension internationale du livre et de la lecture.

Quelles étaient les raisons d'un tel engagement ?

La Banque régionale du Livre a été créée en réponse à un double constat : les bibliothécaires, éditeurs et libraires mettent chaque année au

pilon des fonds d'ouvrages qui pourraient souvent avoir une seconde vie. De nombreuses bibliothèques à l'étranger souhaitent obtenir des livres français pour développer la lecture mais n'en ont pas les moyens.

Les bénévoles qui s'engagent au sein du COBIAC sont ravis de faire bénéficier d'une offre de lecture solidaire des populations de pays qui manquent cruellement de livres. Ils retrouvent auprès des divers partenaires l'esprit « militant » du livre qui a animé le métier au début de la mise en place de la lecture publique en France. De plus, les échanges professionnels qui se créent au travers des missions de formation ou d'expertise sont d'une grande richesse réciproque. C'est aussi une manière de prendre du recul sur ses propres pratiques.

Toute association basée sur le bénévolat doit sans cesse motiver ses adhérents. Comment lutter contre une possible démobilitation ?

Les bénévoles adhérents à l'association sont associés à nos actions. D'une part, au travers des journées de tri et de préparation des envois (le premier dimanche de chaque mois) qui sont largement ouvertes à tous. D'autre part, les bénévoles participent aussi aux commissions thématiques de leur choix (par projet, pays) ou plus transversales (sur la formation, le désherbage...) pour suivre de plus près un projet. Certains d'entre eux sont sollicités pour assurer des formations à l'étranger ou pour représenter la structure à l'occasion de salons du livre, colloques...

L'association a également réussi à mettre en place une bonne collaboration entre l'équipe salariée et bénévole pour le suivi des projets et leur accompagnement technique, ce qui donne une ambiance conviviale à notre travail.

Comment arrivez-vous à convaincre les plus indifférents de vous rejoindre ?

Les bibliothèques conventionnées avec le COBIAC sont en premier lieu sensibilisées au travers de leurs pratiques de désherbage ; la Banque régionale du Livre leur propose une convention de partenariat, sur les bases d'un engagement commun et du respect de la *Charte du don de livres*.

La convention est accompagnée d'une adhésion collective à notre association, ce qui permet à la bibliothèque partenaire de s'investir plus largement dans l'association si elle le souhaite.

Nous leur apportons une assistance technique au désherbage pour le don, nous accueillons aussi des bibliothécaires de la fonction publique en stage pratique dans nos locaux pour les sensibiliser au don et à la coopération internationale. Nous proposons quelquefois à ces bibliothèques de recevoir des bibliothécaires étrangers pour des stages pratiques.

Ce type d'échanges et de participations permet de stimuler des liens professionnels au niveau régional et international. La Banque régionale du Livre donne une ouverture à l'international à ses partenaires.

De quels soutiens financiers bénéficiez-vous ?

Le premier soutien financier provient de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ensuite, la Banque régionale du Livre est appuyée par le conseil général des Bouches-du-Rhône, la direction régionale des affaires culturelles, les autres conseils généraux de la région et plusieurs communes. En 2006, deux fondations nous ont soutenus : les Fondation AVIVA et René-Seydoux. Deux projets ont reçu le soutien de l'Europe.

L'association fait des prestations en répondant à des appels d'offres de formation ayant un lien direct avec la coopération internationale dans le

domaine des bibliothèques (réponses aux appels d'offres du ministère des affaires étrangères pour les médiathèques françaises à l'étranger ou à des projets de formation des fonds de solidarité prioritaire mis en place entre la France et d'autres pays de la zone Sud).

La diffusion d'expositions et des souscriptions entrent aussi en compte dans nos fonds propres.

Ces organismes ont-ils été difficiles à convaincre ?

Les principaux financeurs publics sont très réceptifs à notre démarche ; ils nous sollicitent parfois sur leurs propres zones de coopération décentralisée. Toutefois, leurs subventions tendent à être à budget constant et l'équilibre financier d'une association comme la nôtre peut parfois être fragile. Il nous est donc nécessaire d'être créatifs et novateurs afin de les sensibiliser et les convaincre de la justesse de nos projets, de travailler sur notre image et notre offre de compétences. C'est ainsi que nous développons nos domaines d'expertise (missions d'évaluations, formations, ingénierie de projet) et que nous avons élargi nos partenariats en adhérant à des réseaux tels que la Fondation Anna Lindh ou Medcoop*.

Que signifie pour vous « être engagé » ?

L'engagement consiste en premier lieu pour nous à proposer des actions structurantes autour des bibliothèques dans les pays partenaires en appuyant de façon durable et dans le temps leur développement jusqu'à leur pérennisation.

En second lieu, notre engagement consiste à travailler dans le respect des réalités et de la culture de nos partenaires, à porter notre vigilance sur l'écoute des besoins exprimés, à respecter la chaîne du livre du pays concerné – édition, librairies...



De même, nous accordons beaucoup d'attention à la qualité des livres que nous envoyons, tant sur leur aspect physique que sur le contenu. Mais la solidarité est aussi au cœur de nos préoccupations. Nous intervenons à la demande en cas de catastrophe naturelle ou anthropique comme à la bibliothèque universitaire de Boumerdès (Algérie) après le séisme de mai 2003 ou pour le réseau de lecture publique du Liban pendant la guerre de juillet 2006.

...pour un engagement international

Le premier axe de votre engagement international est le recensement des besoins : de quels moyens disposez-vous pour un tel recensement ?

Nous effectuons en général des missions sur place et rencontrons les responsables des bibliothèques qui nous font part de leurs besoins. Nos priorités sont avant tout de favoriser la lecture publique (bibliothèque ouverte à tous, regroupant tous les domaines de la connaissance, gérée par du personnel formé aux fondamentaux du métier de bibliothécaire, partenaires sérieux ayant à cœur de pérenniser leur projet...).

Y a-t-il des pays prioritaires ?

Notre axe prioritaire est la rive sud et est de la Méditerranée : Maghreb (Algérie, Maroc), Proche et Moyen Orient (Liban, Egypte, Palestine). Nous avons aussi des actions au Laos et au Congo/Brazzaville.

Le deuxième axe est l'envoi de documents et l'acquisition de livres neufs : d'où proviennent les dons ?

Les dons proviennent essentiellement du désherbage des bibliothèques de la région qui sont conventionnées avec nous, mais aussi d'éditeurs, libraires, centres de documentation et d'information, de particuliers.

Nous faisons en sorte d'effectuer nos achats de livres neufs auprès des éditeurs ou libraires des pays partenaires, pour soutenir la chaîne du livre.

De quels types de documents manque-t-on le plus dans les bibliothèques dont vous vous occupez ?

Le manque touche tous les domaines, car même lorsqu'il y a des livres, ceux-ci sont souvent anciens ; les ouvrages de référence (encyclopédies, dictionnaires, usuels, documentaires incontournables dans les grands domaines de la connaissance ...) font souvent défaut et nous n'en recevons pas autant que nous en envoyons. Les demandes portent bien souvent sur des fonds jeunesse, qui constituent 60% de nos envois.

.../...

COBIAC : Collectif des bibliothécaires et intervenants en actions culturelles


Association loi 1901 créée en 1979


● Présidente : Claire Castan
Vice-présidente : Marie-Dominique Yousef
Trésorière : Céline Séréna et trésorier adjoint : Ramzi Tadros
Secrétaire : Carole Bono et secrétaire adjointe : Marlène Camilleri

- Effectifs : 3 salariés, un réseau de professionnels bénévoles (80)
- Moyens d'action : formations, conseils et expertises, commissions
- Objectifs

Mise en œuvre d'actions régionales, nationales et internationales pour le développement de la lecture publique. Dons de livres, formations, accueils de stagiaires, missions d'expertise, échanges professionnels et diffusion d'expositions.

COBIAC  www.brl-paca.org  cobiac@free.fr

 Cité du Livre 8-10 rue des Allumettes

 04 42 28 53 46

13098 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2

Au Congo-Brazzaville
La bibliothèque d'un de nos partenaires
après notre donation qui a fait des heureux !



L'Encred s'occupe d'enfants des rues à Brazzaville.

Photo : Bernard Nzaba

Avez-vous aussi les moyens d'intervenir auprès des autorités de ces pays, pour que les dons n'aient plus de raisons d'être ?

Nous travaillons de plus en plus avec les autorités des pays, nationales (Ministère de la Culture du Liban) ou locales (Wilaya d'Alger, Gouvernorat de Bethléem). Nous essayons de les engager dans un véritable partenariat, dans lequel ils puissent s'engager sur une politique d'acquisition, la mise à disposition de personnel, l'aménagement de locaux...

Il s'agit là d'une sensibilisation, nous « semons des graines », toutefois une politique de lecture publique dépend des décisions de chaque État.

Le troisième axe est la formation de bibliothécaires in situ et l'accueil en France de stagiaires. Dans quels pays le métier de bibliothécaire est-il le plus en péril ?

C'est un métier émergent, le plus grand danger pour cette profession c'est que le pays soit en proie à la guerre ou au fanatisme idéologique.

En quoi consiste la formation dans ces pays ?

La formation consiste à donner aux personnels des outils de base en bibliothéconomie, ou des spécialisations : littérature jeunesse, animation, aménagement d'une bibliothèque, reliure...

C'est surtout donner une autonomie au personnel pour que le projet vive à long terme, en validant les pratiques déjà en place et en ouvrant sur de nouveaux aspects du métier.

Devenir bibliothécaire dans un pays où il y a peu de livres ... Quelle est la motivation des professionnels que vous formez ?

Les personnes formées sont quelquefois des bénévoles souhaitant se professionnaliser et accéder à un emploi plus qualifié, ou bien ils sont déjà en poste mais ont une volonté profonde de mieux répondre à la demande des lecteurs. Tous considèrent que la lecture est un des enjeux essentiels du développement de leur société.

Comment les stagiaires étrangers voient-ils les bibliothèques françaises ? Que font-ils pendant leur stage ?

Pour les stagiaires, les bibliothèques françaises, grâce à leurs moyens financiers et humains, à leur organisation, constituent pour eux un cadre de référence. Mais en tenant compte de leur réalité de terrain, nous cherchons toujours à leur faire effectuer leurs stages dans des bibliothèques correspondant à leur propre contexte : bibliothèque en milieu rural si le stagiaire vient d'un village, bibliothèque spécialisée dans des domaines équivalents, etc. Et puis nous avons axé les accueils de stagiaires sur l'échange des savoir-faire et pratiques professionnelles ce qui donne à leurs séjours une dimension humaine très fructueuse. En résumé, nous définissons ensemble les objectifs du stage ainsi que les tâches à effectuer, dans le but de répondre au mieux à leurs besoins et attentes.

Les suivez-vous, une fois qu'ils sont rentrés dans leur pays ? Quels retours avez-vous ?

Les stagiaires nous font un rapport de stage. Les retours sont variables selon les pays, des missions d'évaluation complètent notre suivi. Souvent nous pouvons constater au fil du temps les aménagements des bibliothèques et les changements de pratiques lors de nos missions.

Que retirez-vous de ces rencontres avec des professionnels étrangers ?

C'est un enrichissement mutuel, qui nous relie au sens premier de notre métier.

Estelle Petitjean

 petitjean.cobiac@wanadoo.fr

Monique Ulpat

 cobiac@free.fr

Propos recueillis par

Laurent Piquemal

 piquemal@abes.fr

* **La fondation Anna-Lindh**, fondation pour le dialogue euroméditerranéen, regroupe les pays de l'UE et 12 pays de la zone Sud.

MEDCOOP : Collectif pour le développement de la coopération décentralisée en Méditerranée

LIBER

Ligue des bibliothèques européennes de recherche

La Ligue des bibliothèques européennes de recherche

est la principale association européenne de bibliothèques ; fondée en 1971, avec l'aval du Conseil européen, LIBER compte aujourd'hui 350 membres dans plus de 30 pays européens. Son objectif énoncé dans ses statuts est de créer un réseau de bibliothèques pour la conservation et la promotion du patrimoine écrit européen, améliorer l'accessibilité de leurs collections ainsi que la qualité des services d'information.

L'action de LIBER est soumise à l'approbation de l'assemblée générale de ses adhérents qui élit les 11 membres du bureau exécutif (Executive board), les responsables de division¹, le vice-président et le président. Le bureau exécutif peut s'adjoindre des experts pour renforcer sa réflexion. Les pays d'Europe du nord sont bien représentés dans cette instance et on peut regretter l'absence de représentants de l'Europe du sud ; par contre, le bureau compte aujourd'hui une représentante polonaise manifestant l'ouverture de LIBER vers les pays d'Europe de l'Est.

Objectif

LIBER représente et défend les intérêts des bibliothèques et agit en leur nom au travers d'interventions ou prises de position publiques.

LIBER met en œuvre cet objectif de différentes manières :

- en développant les compétences professionnelles et en diffusant les meilleures pratiques au moyen de la tenue de séminaires, de groupes de travail et de publications ;
- en favorisant le développement de la normalisation dans les champs d'activité des bibliothèques, en particulier dans le domaine de l'informatique documentaire ;
- en discutant l'élaboration et en assurant la promotion d'une vision stratégique pour les bibliothèques.

Lobbying

L'activité de LIBER dans tous ces domaines a été particulièrement riche ces dernières années.

La défense des intérêts des bibliothèques et de leur patrimoine s'est récemment illustrée dans la prise de position publique LIBER et son action de lobbying contre le projet du Land de Bade-Wurtemberg de vendre des collections patrimoniales de la bibliothèque du Land de Baden à Karlsruhe pour assurer son financement ; elle s'est aussi affirmée dans sa participation à l'enquête sur la TVA conduite par le groupe de Francfort pour demander à la commission européenne de baisser le taux de TVA sur la documentation électronique.²

La contribution de LIBER au repérage et à la diffusion des compétences est certainement le point fort de son activité.

La conférence annuelle, outre son rôle décisif pour la vie et le pilotage de l'association, est un temps fort de la réflexion professionnelle européenne et l'un des rendez-vous incontournables pour les bibliothèques académiques : la présentation d'expériences ou de réflexions issues d'horizons très variés sur le thème du congrès en font toute la richesse. La prochaine conférence se tiendra à Varsovie sur le thème, d'actualité s'il en est, de l'intégration européenne, de ses conséquences et de ses enjeux pour les bibliothèques et fera date pour nos collègues des pays de l'Europe de l'Est. La publication des interventions du congrès annuel sur le site de l'ENSSIB (depuis 2003) est la marque de l'engagement de la communauté professionnelle française dans LIBER.

Beaucoup d'autres séminaires et colloques s'organisent tout au long de l'année sous la houlette de LIBER grâce à l'action des responsables de division : il en va ainsi du congrès de Glasgow d'octobre 2006 (Open Scholarship 2006 : New Challenges for Open Access Repositories) piloté par l'inépuisable Paul Ayris, à la London

University College, ou du prochain séminaire interne à la division LMA sur la mesure de la qualité organisé par Suzanne Jouguelet à la BNF, pour ne citer que des exemples proches.

L'activité de publication est pilotée par Trix Bakker, notre collègue de l'université d'Amsterdam, responsable du contenu rédactionnel de la revue *Liber Quarterly*³ qui publie 4 numéros par an et s'est imposée parmi les revues professionnelles de tout premier plan en Europe. La richesse des thématiques abordées (la conservation et la protection des documents, le management des bibliothèques, l'architecture, les collections numériques...) permet au lecteur de disposer d'un état de l'art de la réflexion et des pratiques en Europe.

LIBER déploie aussi ses compétences au sein de structures plus réduites mais très efficaces dédiées à un champ d'étude particulier : le groupe des carthésariens qui s'est réuni au début de ce mois de septembre 2006 à la BNF publie ainsi régulièrement ses études dans *Liber Quarterly*. Il en va de même pour le groupe « Architecture », animée par Marie-Françoise Bisbrouck, qui organise tous les deux ans un séminaire devenu la manifestation de référence pour tous les professionnels devant réaliser un projet de construction ou de réhabilitation.

Partenariat

La mission de LIBER ne peut être efficacement accomplie qu'au moyen d'un partenariat fort avec tous les acteurs de la communauté professionnelle en Europe et dans le monde. C'est ainsi qu'elle entretient un partenariat fort avec SPARC (Scholarly Publishing Academic Resources Coalition) dont elle est cofondatrice, et que des accords récents avec le CERL (Consortium of European Research Libraries) définissent le cadre d'une collaboration étroite en matière de conservation des collections patrimoniales et de normalisation (MARC, RDM, Registry of Digital Masters).

.../...

Liber en Europe

Carte de la répartition du nombre de membres de LIBER dans les différents pays européens



En 2007, le congrès annuel de LIBER aura lieu en Pologne, à Varsovie.
En 2008, il se tiendra en Turquie, à Istanbul.

Autre exemple, le rapprochement avec EBLIDA (European Bureau of Library Information and Documentation Associations) qui débouche sur l'organisation en commun d'un atelier international sur la numérisation des collections de bibliothèques qui devrait se tenir en octobre 2007. Et bien d'autres initiatives que le site web de LIBER⁴ décrit abondamment.

Quel futur pour LIBER et quelles perspectives pour la participation française ? Liber s'est penchée sur son fonctionnement et ses missions et a conduit une enquête auprès d'experts et d'associations professionnelles européennes pour définir sa

stratégie pour les années à venir. L'association envisage notamment de proposer des prestations de conseil et d'expertise à ses membres et de labelliser des pratiques exemplaires. Elle va approfondir son action en faveur de « l'Open access » et du développement des services en ligne.

LIBER sait que le futur des bibliothèques de recherche se joue largement sur ces questions de renouveau du « process » de la communication scientifique mais aussi des services et qu'elle doit y faire porter tous ses efforts. Par ailleurs, l'ouverture de l'Europe aux pays de l'Est et les liens renforcés avec la Turquie l'incitent à favoriser la participation des bibliothécaires de

ces pays : les prochains congrès auront lieu à Varsovie en 2007 puis à Istanbul en 2008.

Quant au rôle des membres français de cette association, il me semble qu'il devrait se renforcer : à la fois pour mieux faire connaître notre activité et nos réalisations (le démarrage de l'implémentation de Libqual⁵ dans les BU française par exemple...) mais aussi pour aider au rééquilibrage de l'association en encourageant la participation de nos collègues des pays d'Europe du sud, Italie, Portugal, Espagne... afin de donner à la réflexion européenne toute sa variété et sa richesse.

1 Cf. encadré

2 <http://www2.kb.dk/liber/news/FrankfurtGroup.pdf>

3 <http://webdoc.gwdg.de/edoc/aw/liber/>


4 <http://www2.kb.dk/liber/>

5 <http://www.libqual.org/>. Enquête qualité internationale

François Cavalier

 Francois.CAVALIER@admin.univ-lyon1.fr

François Cavalier, directeur du service commun de la documentation

Université Claude-Bernard – Lyon-I  www.univ-lyon1.fr

SCD ☎ 04 72 43 12 72 ou 73 📠 12 70 📄 27 avenue Claude-Bernard BP 2215 La Doua 69603 VILLEURBANNE CEDEX

LIBER : Ligue des bibliothèques européennes de recherche

● Association créée en 1971

● Président : Hans Geleijnse - Université de Tilburg
Vice-président : Peter Fox - Université de Cambridge
Secrétaire générale : Ann Matheson - Édimbourg
Trésorier : Heiner Schnelling - Université de Halle
Secrétariat : S. Vejlsgaard - Copenhague
Accès aux collections : Paul Ayrís - Londres
Développement des collections : Trix Bakker - Amsterdam
Conservation : Helen Shenton - Londres
Administration & management des bibliothèques :
S. Jouguelet - Paris
F. Cavalier – Lyon-I
R. Dekeyser - Louvain
U. Görranson - Uppsala
E. Kobierska - Varsovie

● Adhérents : 350 membres

● Objectif : animation d'un réseau de bibliothèques de recherche européennes

● Moyens d'action : conférence annuelle, publications dont *Liber Quarterly*

LIBER  <http://www2.kb.dk/liber/> 📄 Tilburg University Warandelaan 2, P.O. Box 9015 5000 LE TILBURG PAYS-BAS

Comité français IFLA



Le Comité français IFLA (CFI) est une association régie par la loi de 1901, créée en 1996. Il a pour objectif de développer la participation française et, plus largement, francophone, aux travaux de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA). Il est à même de contribuer à toute action visant à assurer l'illustration de la francophonie dans le monde des bibliothèques et de l'information.

Le CFI regroupe toutes les associations professionnelles françaises membres de l'IFLA, les bibliothèques, centres de documentation, autres institutions et membres individuels participant ou s'intéressant aux travaux de cette organisation internationale non gouvernementale.

Le CFI articule ses actions aux axes suivants :

- information sur l'IFLA et promotion des programmes et actions de l'IFLA auprès des bibliothécaires et spécialistes de l'information français et francophones ;
- préparation, pour la délégation française, du congrès annuel de l'IFLA* ;
- coordination des candidatures françaises lors des élections aux différentes instances de l'IFLA ;
- élaboration et diffusion de positions professionnelles sur des sujets bibliothéconomiques, en particulier sur ceux traités par l'IFLA ;
- traduction en français des textes fondamentaux (statuts, déclarations) produits par l'IFLA et ceux produits à l'occasion des congrès (programme et communications) ainsi que les textes relatifs à l'IFLA ; traduction et édition de l'*IFLA Express* en français (journal qu-

- tidien paraissant pendant le congrès) ;
- attribution de bourses aux professionnels français et francophones pour faciliter leur présence aux congrès de l'IFLA ;
- soutien des associations et institutions des pays francophones en prenant en charge leurs cotisations à l'IFLA ;
- participation à la création de la future Association internationale francophone des bibliothécaires et documentalistes (AIFBD).

Pascal Sanz

pascal.sanz@bnf.fr

À la direction des collections de la BNF, Pascal Sanz dirige le département « droit, économie, politique ». <http://www.bnf.fr>

Le CFI en 2007

Président : Pascal SANZ <http://www.cfifla.asso.fr> ☎ 01 53 79 51 00 📠 51 25

BNF - département « droit, économie, politique » quai François-Mauriac 75706 PARIS CEDEX 13

Vice-présidente : Cécile ARNAUD arnaud_cecile@hotmail.com ☎ 01 40 20 58 95 📠 01 40 20 51 69

Direction des Musées de France - Bibliothèque et archives des musées nationaux
6 rue des Pyramides 75041 PARIS CEDEX 1

Trésorier et webmestre : Marc CHAUVEINC cfi.ifla@free.fr ☎ 01 45 66 53 68

CFI 29 rue Miollis 75015 PARIS

Trésorière adjointe : Christine GIRARD cgirard@u-bordeaux4.fr ☎ 05 56 84 86 86 📠 05 56 84 86 96

SICOD Université Montesquieu 4 avenue des Arts 33607 PESSAC

Secrétaire : Martine JAN martine.jan@cg77.fr ☎ 01 60 56 95 01 📠 95 10

Médiathèque départementale rue Colbert 77350 LE MÉE-SUR-SEINE

* Le congrès de l'IFLA à Durban (Afrique du Sud) se tient du 18 au 23 août 2007.

2007 !

Renouvellements de président(e)s...*

À l'ABF, l'Association des bibliothécaires de France, la présidence revient à Dominique Arot, directeur du réseau des bibliothèques de Lille ; il succède à Gilles Éboli.

L'ADBS, « l'association des professionnels de l'information et de la documentation », a été présidée par Jean Michel de 1992 à 1997 – Cf. *Arabesques* n° 45 janvier - février - mars 2007. L'actuelle présidente, Caroline Wiegandt, avant de quitter la BNF pour la Cité des sciences et de l'industrie, a souvent représenté le président de la BNF au conseil d'administration de l'ABES.

À la présidence de la FADBEN, Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale, Isabelle Fructus, professeur documentaliste à la bibliothèque Cujas, a été remplacée par Françoise Albertini, en poste au lycée Victor-Hugo, à Carpentras.

« L'executive board » de LIBER, la Ligue des bibliothèques européennes de recherche, a, à sa tête, Hans Geleijnse, de l'université de Tilburg. Au CFI, Comité français de l'IFLA, Pascal Sanz, de la BNF, a succédé (en 2005) à Mireille Chazal, directrice du service commun de la documentation de l'université du Littoral, « ancienne » de l'ABES...

Fédération internationale d'associations de bibliothécaires et d'institutions, l'IFLA précise sur son site : President-elect (2007-2009) Ms Claudia Lux – Zentral- und Landesbibliothek Berlin...

S. Salvit salvit@abes.fr

* Voir dans ce n°, l'ensemble du dossier : *Des associations de bibliothèques... et de bibliothécaires*



Norme ISO 2789, 4^e éd.

Classer et mesurer pour mieux administrer

La 4^e édition de la norme internationale consacrée aux statistiques de bibliothèques, dont le nom de code est ISO 2789, a paru en septembre dernier.

C'est l'occasion de présenter cet outil, dont la portée va au-delà de ce que laisse supposer son seul titre.

C'est avec cette norme la possibilité de produire une représentation quasi physiologique de leur établissement qui est offerte aux administrateurs de ressources que sont aussi les responsables de bibliothèque confrontés aux changements technologiques, aux évolutions concomitantes des services et aux mutations des modes de gestion.

Dans un monde où le livre était rare et où les hommes circulaient lentement, le travail intellectuel nécessitait l'accumulation locale des ouvrages. Aussi le prestige des grandes bibliothèques a-t-il longtemps été lié au nombre de volumes possédés. Peut-être faut-il voir là la source d'un voisinage ancien entre les bibliothèques et les statistiques que, sans être d'antique origine, la norme ISO 2789 perpétue depuis déjà plus de trente ans : la première version date de 1974, sur la base de travaux engagés au milieu des années 1960 par des experts de l'IFLA et de l'ISO sous les auspices de l'UNESCO.

L'objectif était alors d'harmoniser l'établissement de statistiques nationales (et donc de favoriser la comparabilité des données à l'échelon international). La norme ne comptait que quatre pages et renfermait essentiellement des consignes pour la présentation des statistiques.

Au fil des éditions, le document s'est étoffé, devenant plus précis et plus directement utilisable par les bibliothèques elles-mêmes. Mais l'extension de fait du domaine d'application de la norme s'avère être un exercice délicat lorsqu'il faut dans le même temps continuer à garantir l'applicabilité des préconisations pour les différents types de bibliothèques et maintenir la cohérence aux différents niveaux d'agrégation des données.

Dans la famille Bibliothèque ...

ISO 2789 est désormais un document de **70 pages** proposant **six familles de définitions** (relatives aux types de bibliothèques, à la collection, aux usages et usagers, aux accès et installations, aux dépenses et enfin au personnel). Les données à collecter sont exposées suivant le même plan en six parties. La norme comprend également quelques paragraphes sur la façon de présenter les résultats et fixe les limites méthodologiques de leur utilisation. Enfin une solide annexe (à caractère néanmoins normatif) détaille la typologie des données d'utilisation des services électroniques et formule les difficultés liées à leur recueil.

Toutefois ISO 2789 est un outil qui ne s'impose que lentement dans le paysage bibliothéconomique. Alors qu'on ne doute pas, par exemple, de la nécessité de normaliser les formats de structuration de l'information, et que par ailleurs les normes de la série ISO 9000 connaissent le succès que l'on sait dans le domaine des services en général, l'intérêt de la normalisation d'une approche statistique des bibliothèques ne s'impose pas comme une évidence.

Pourtant le besoin d'un langage commun et sûr de la mesure et de l'objectivation des activités des bibliothèques apparaît chaque jour plus nettement. On peut donner ainsi l'exemple du débat autour du concept de fréquentation, que l'enquête du CREDOC consacrée aux bibliothèques publiques a récemment suscité. Pour sa part **ISO 2789** définit et distingue précisément les notions :

usager, usager inscrit, usager actif, emprunteur actif, et par ailleurs entrée et visite virtuelle.

Sans épuiser la discussion, cela permet au moins de l'engager muni d'un référentiel robuste et partagé. C'est là un apport majeur d'ISO 2789, dans sa dernière version, que de proposer un jeu complet de définitions cohérentes et c'est son fondement car on ne peut bien

mesurer que ce qu'on a précisément défini. Parvenir à cet ensemble ordonné de définitions n'était pas chose aisée, en particulier dans le contexte très changeant des dix dernières années. En effet, prendre conscience des évolutions de la bibliothéconomie et en décrire les manifestations est une chose, mais nommer, de façon univoque, circonscrire et organiser systématiquement les phénomènes observés en est une autre. Ainsi qu'est-ce que la collection aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'une acquisition ? Quand peut-on dire qu'on a utilisé la bibliothèque ? Autant de questions auxquelles la norme ISO 2789 s'efforce de répondre, offrant des points de repère aux bibliothécaires.

À la manière des naturalistes, pour ainsi dire, les rédacteurs de la norme ont œuvré à une classification des services, de leur utilisation, des moyens et des structures en les recensant de façon aussi complète que possible et en les distinguant selon les critères les plus pertinents. Les cas particuliers, les spécificités nationales ou locales ont été examinés (segmentation de la collection ici, organisation administrative là, composition des financements ailleurs) afin d'aboutir à des définitions à la fois consensuelles et opérationnelles.

Pour cette 4^e édition, les services électroniques et la mesure de leur utilisation ont bien évidemment fait l'objet d'une attention particulière. Imparfaite, sans doute, éphémère, probablement, la classification adoptée a l'immense mérite d'offrir, à un instant t, une photographie aussi nette que possible de ces nouveaux services et de l'arborescence de la collection électronique. Elle offre en outre un exposé pratique et clair des données d'utilisation à retenir, sans masquer les difficultés de collecte.

Plus largement, ISO 2789 ne propose pas de procédures balisées ; chacun doit pouvoir en fait y trouver, pour une problématique d'administration donnée, la façon de composer et de sélectionner au mieux les chiffres et les méthodes utiles.

CREDOC - Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie
IFLA - International Federation of Library Associations - Fédération internationale des associations de bibliothèques (FIAB)
ISO - Organisation internationale de normalisation
UNESCO - United Nations Educational Scientific and Cultural Organization - Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

D'une logique de moyens à une logique de résultats

Mais il ne faudrait pas pour autant limiter la portée de la norme à un strict usage interne. En effet, alors que le pilotage de l'action publique entend, selon l'expression consacrée, passer « d'une logique de moyens à une logique de résultats », les normes relatives aux statistiques et à l'évaluation des bibliothèques peuvent et doivent être des dispositifs d'appui, dans le dialogue avec les tutelles, ou en soutien aux exigences envers les fournisseurs – en particulier les vendeurs de systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB).

Le statut de norme internationale ne doit pas être négligé comme manifestation

stratégique dans un rapport de force. Il signifie que les bibliothèques s'insèrent dans les cadres contemporains de l'évaluation des services publics, et il permet aussi de valoriser des critères et des représentations documentaires validés face aux exigences parfois inadaptées du contrôle et du suivi externe.

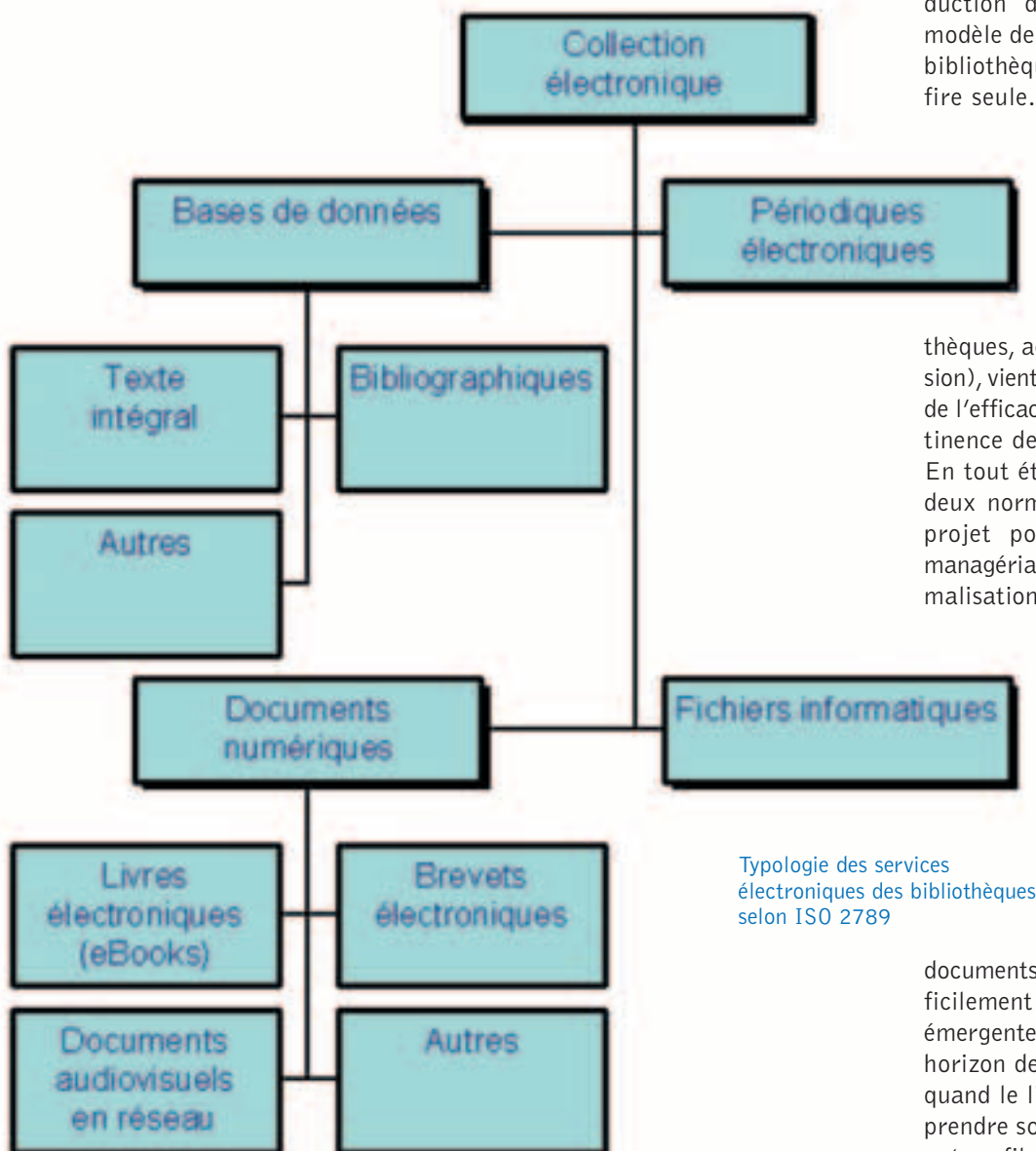
Bien sûr la norme ISO 2789 n'est pas le couteau suisse de l'évaluation ! Elle est le cadre de référence pour la production des données et propose un modèle de représentation du « système-bibliothèque », mais elle ne saurait suffire seule. Elle forme en quelque sorte

le premier niveau d'une aide à la caractérisation et à la quantification des phénomènes qu'une deuxième norme, ISO 11620 (indicateurs de performance pour les bibliothèques, actuellement en cours de révision), vient compléter pour l'appréciation de l'efficacité, de l'efficience et de la pertinence des services.

En tout état de cause, le recours à ces deux normes ne saurait exonérer d'un projet politique et d'une démarche managériale plus vastes. En outre la normalisation nécessite du temps, du recul, du consensus, alors que l'évolution des bibliothèques est désormais rapide, expérimentale et parfois divergente d'un établissement ou d'un type d'établissement à l'autre.

Même si le rythme de production des normes de bibliothèques s'est accéléré ces dernières années, les documents normatifs ne peuvent que difficilement rendre compte des pratiques émergentes ou des services pilotes. À un horizon de quelques mois, qui peut dire quand le livre électronique va vraiment prendre son essor ou ce que les blogs et autres fils RSS vont vraiment changer aux services et aux pratiques documentaires ?

Jusqu'à présent, à travers ses éditions successives, ISO 2789 a accompagné la transition d'un monde documentaire cloi-



Typologie des services électroniques des bibliothèques selon ISO 2789

L'INSEE – Institut national de la statistique et des études économiques

L'INSEE est une direction générale du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie – Jean-Michel Charpin, directeur général.

Pour éclairer le débat économique et social, l'Institut collecte, produit, analyse et diffuse des statistiques et des études. L'INSEE coordonne les actions de la « statistique publique » en France et contribue à la création d'un espace statistique international.

Forte d'une longue tradition d'échanges, la bibliothèque de l'INSEE possède des collections remarquables de séries statistiques, ainsi que de nombreuses publications économiques et sociales.

Elle accueille les chercheurs et les étudiants à compter du master.

sonné à un monde documentaire ouvert. Sans doute un des enjeux des prochaines révisions sera-t-il de progresser dans cette voie et de dépasser les statistiques de la quantité et de la fréquentation pour aller vers une meilleure détermination de la cohérence et des types d'usage. On peut aussi imaginer disposer un jour de mesures simples qui pourraient rendre compte du degré d'insertion de la bibliothèque dans son environnement institutionnel, social ou urbain.

Au final, si ISO 2789 n'est pas un programme à appliquer intégralement, elle redonne néanmoins, sous le strict angle qui est le sien, une unité en tant que service global aux différentes briques de la documentation et aux différents établissements, à un moment où, selon l'expression de Bertrand Calenge, on peut se demander « où se trouve le lieu de la bibliothèque ? »

P.-Y. Renard

 pierre-yves.renard@insee.fr

Bibliothèque de l'INSEE
Pierre-Yves Renard

☎ 01 41 17 67 07 📠 62 02
📄 18 bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14

Le Monde de la recherche Les cinq de 2007

Le prix *Le Monde de la recherche* a dix ans. Créé en 1997 et organisé par *Le Monde de l'éducation** ce prix offre la possibilité à cinq docteurs en sciences humaines et sociales de publier leur thèse sous la forme d'un essai dans la collection « Partage du savoir » aux Presses universitaires de France.

Emmanuel Gratton

L'homoparentalité, côté pères
Directeur de thèse
Vincent de Gaulejac, Paris-VII

Benjamin Moignard

De l'école à la rue : la construction et la structuration des conduites et des pratiques déviantes et délinquantes des adolescents dans et autour de l'école dans les quartiers populaires. Une étude comparative entre la France et le Brésil
Directeur de thèse
Éric Debarbieux, Bordeaux-II

Christel Thibault


Conflits, refuges et enjeux frontaliers. Les déplacements forcés de la population du Cambodge (1970-2000)
Directeur de thèse
Christian Huetz de Lemps, Paris-IV

Priscille Touraille

Dimorphismes sexuels de taille corporelle : des adaptations meurtrières ? Les modèles de la biologie évolutive et les silences de l'écologie comportementale humaine
Directrice de thèse
Françoise Héritier, École des hautes études en sciences sociales

Zoé Vaillant

La Réunion, Koman i lé ? Les constructions socio-territoriales de santé à l'île de la Réunion
Directeur de thèse
Gérard Salem, Paris-X

Cf. J. C. ☎ 01 57 28 38 17 📠 38 12
 mondeprix@lemonde.fr

* Soutenu par la Fondation EDF, la Fondation Charles-Léopold-Mayer, la Fondation Evens et le ministère délégué à la recherche.
Arabesques (oct. - nov. - déc. 2006)
n° 44 p. 24.

Les chiffres clés du catalogue

État de la base

 La base au 1^{er} mars 2007
7 660 800 notices bibliographiques localisées
1 634 694 notices d'autorité
22 806 452 localisations

État de l'activité

 du 1^{er} janvier au 28 février 2007
275 531 connexions professionnelles
3 517 181 recherches publiques
45 424 demandes de prêts entre bibliothèques - **36 179** demandes satisfaites

Cf. Stéphane Rey, administrateur de « Webstats », la base de statistiques du catalogue  webstats@abes.fr

Qualité du catalogue

Pour faciliter la recherche, l'utilisation des codes normalisés de langues d'un document et de pays d'édition est importante.

Au 1^{er} février
- 258 codes de langues non conformes corrigés
- 152 codes de pays non conformes corrigés

Cf. Colette Dukhan
 donnees@abes.fr

La sixième vague des établissements déployés



La promesse d'avril

Intégrer le réseau Sudoc aujourd'hui, c'est garantir à ses collections une visibilité internationale puisque, bien que déjà en libre accès sur l'internet, les notices du catalogue seront bientôt indexées dans Google Scholar. C'est aussi faciliter l'accès à ces mêmes collections en participant à un réseau de prêt entre bibliothèques structuré. C'est enfin, pour les catalogueurs en charge de la description bibliographique des documents, bénéficier d'une formation adaptée et qualifiante, puis de l'aide et de l'expertise d'un réseau de professionnels.

Nul doute que les établissements qui ont proposé leur candidature l'année dernière pour faire partie des nouveaux établissements déployés en 2007 poursuivaient ces objectifs. Ils seront bientôt exaucés, puisque, au terme de la phase de lancement au cours de laquelle le service " Réseau et déploiement " de l'ABES a assuré les formations, puis le déploiement technique et logistique, ces six établissements commenceront à signaler leurs collections le 10 avril 2007.

Semblable et pourtant unique ...

À l'ABES, pour des raisons pratiques, et avouons-le un peu symboliques, on parle de « vague » pour qualifier le processus d'intégration de nouvelles bibliothèques. Il s'agit d'évoquer par une image la régularité d'un enchaînement d'opérations, mais aussi la nouveauté et la force qui viennent alimenter un réseau dynamique et puissant. La métaphore se justifie encore cette année, surtout si on part du principe, plutôt poétique que scientifique, que chaque vague qui s'échoue sur le rivage est identique à la précédente, tout en étant unique.

La sixième vague des établissements déployés ressemble en effet à la cinquième : une vingtaine de biblio-



À l'aube de leur entrée dans le réseau,
un avenir riche de promesses pour ces bibliothèques...

Source : photo libre www.photo-libre.fr

thèques, de tailles variées, autant provinciales que parisiennes.

Elle est pourtant différente : alors que l'année dernière, les sciences humaines constituaient le champ disciplinaire le plus largement représenté, cette année ce sont les sciences exactes, les sciences naturelles et les sciences politiques qui seront à l'honneur. La sixième vague propose également un équilibre inédit, puisqu'elle réunit une université catholique et une autre laïque.

Vague nouvelle, originale, enrichissante : que le réseau Sudoc soit vivifié par l'arrivée de ces bibliothèques !

Maths et sciences nat'

La bibliothèque Jacques-Hadamard est une bibliothèque de recherche, réservée aux étudiants de 3^e cycle, aux enseignants et aux chercheurs en mathématiques de l'université Paris-XI (Université Paris-Sud), de l'Institut des hautes études scientifiques avec qui elle forme l'unité mixte de service 1786 du CNRS. Elle partage avec la bibliothèque de l'Université Paris-Sud (section

sciences) la fonction de CADIST* pour les mathématiques. C'est une bibliothèque qui a déjà une forte expérience du travail en réseau, puisqu'elle appartient, avec 40 autres bibliothèques spécialisées, au Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM). Il s'agit d'un réseau particulièrement actif depuis une trentaine d'années, même si ce n'est qu'en 2004 qu'il se dote d'une structure officielle en devenant un groupement de service du CNRS. Il conduit de nombreux projets de numérisation, et a beaucoup contribué, d'abord seul puis en liaison avec le consortium COUPERIN*, à la signature d'accord avec des éditeurs (tel Springer) pour faciliter l'accès des chercheurs aux documents électroniques.

La bibliothèque centrale du service de santé des armées est rattachée à l'École du Val-de-Grâce. Placée sous la tutelle du ministère de la défense, elle offre aux élèves officiers ainsi qu'aux médecins, pharmaciens chimistes, vétérinaires biologistes et chirurgiens-dentistes des armées l'accès à plus de 20 000 documents scientifiques.

Politique et pédagogie

L'Institut d'études politiques de Rennes est, avec Lille, le plus récent des IEP du réseau « Sciences Po », aux côtés d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Paris, Strasbourg et Toulouse. Sa bibliothèque a été créée en même temps que l'institut, en 1991, et reçut en don près de 4 000 ouvrages de la part de Jacques Fauvet. On la baptisa alors du nom de cet ancien directeur du journal Le Monde, qui dirigeait à l'époque la CNIL*. Aujourd'hui, le **centre de documentation Jacques-Fauvet** propose les ressources documentaires nécessaires à la scolarité des étudiants de l'IEP, mais assure aussi sa fonction de bibliothèque de recherche pour le 3^e cycles et le laboratoire de sciences sociales CRAPE (Centre de recherche sur l'action politique en Europe, UMR 65051).

Les instituts universitaires de formation des maîtres des régions Aquitaine et Nord-Pas-de-Calais

viendront s'ajouter aux neuf autres IUFM déjà présents dans le réseau : ce sont ainsi 14 centres de ressources documentaires ou médiathèques qui alimenteront de leurs collections (plus de 120 000 documents) la part des documents en sciences de l'éducation déjà accessibles.

Au côté de ces bibliothèques à forte dominante disciplinaire, **l'Université catholique de l'Ouest**, basée à Angers, rétablira l'équilibre en déployant ses bibliothèques pluridisciplinaires : la section « lettres, sciences humaines et sciences religieuses » et la section « sciences » permettront ainsi, en versant plus de 100 000 notices, que toutes les disciplines soient représentées dans cette nouvelle vague.

Une belle promesse

L'apport de ces bibliothèques est, pour le réseau, très important. La spécialisation de certaines collections renforcera la diversité de la base (on récu-

pèrera par exemple des notices indexées en langage fmesh). La rareté des fonds (certains de l'Université catholique de l'Ouest sont antérieurs à 1850) confirmera le caractère précieux et incontournable du catalogue, et sa place d'outil de recherche le plus apprécié de la communauté scientifique. Une plus grande visibilité sera accordée à la littérature grise, avec les mémoires de fin d'études des étudiants de « Sciences Po » et les mémoires professionnels des futurs enseignants. Ces travaux, d'ailleurs consultables en libre accès et en texte intégral sur les sites de l'IEP et de l'IUFM d'Aquitaine, profiteront à l'ensemble de la communauté étudiante.

C'est la promesse d'un déploiement de qualité que viendra déposer sur les rivages du Sudoc cette nouvelle vague, la sixième.

Laurent Piquemal
 piquemal@abes.fr

Promesse tenue

Deux établissements de la vague précédente dressent un premier bilan de leur entrée dans le réseau.


Au GET (Groupe des écoles de télécommunication), après 6 mois d'activité, nous constatons que nos catalogueurs se sont appropriés l'outil avec enthousiasme, puisque le nombre de notices localisées à la fin de l'année n'est pas loin du chiffre moyen annuel des créations dans notre catalogue.

La mise au point de la procédure quotidienne d'intégration des notices dans notre catalogue local a pris plus de temps que nous ne le pensions au début, si bien que nous n'abordons que maintenant la localisation automatique qui permettra bientôt à l'ensemble de notre catalogue d'être visible dans le Sudoc.

Notre activité de prêt entre bibliothèques s'en ressent : en 2006 nous avons envoyé 372 demandes et n'en avons reçues que 49, ces chiffres devraient évoluer ! D. Boru, coordinatrice

 dominique.boru@int-evry.fr

À la FMSH (Fondation Maison des sciences de l'homme), le Sudoc nous a réveillé de notre train-train catalogographique et nous a ouvert à d'autres points de vue : la cohésion entre les catalogueurs des différents services et bibliothèques s'est accrue (séances de formation interne et réunions sur l'utilisation du guide méthodologique ; aide mutuelle face aux petits problèmes pratiques ou techniques liés à l'utilisation d'un nouveau logiciel). D'autre part, nous avons été amenés à repenser nos pratiques de catalogage dans l'optique de la participation à un important catalogue collectif (amélioration des notices existantes mais aussi acceptation de notices avec erreurs mineures ou strates de normes anciennes). Nous ressentons d'autant plus cette émulation consécutive à tout travail collectif que les 918 notices créées par nos soins depuis notre entrée dans le catalogue payent une part des licences. Nous avons déjà persuadé certaines de nos bibliothèques partenaires de nous rejoindre dans cette aventure... Y. Moreau, coordinatrice

 Yveline.Moreau@msh-paris.fr

* CADIST - Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique

COUPERIN - Consortium universitaire des publications numériques

CNIL - Commission nationale de l'informatique et des libertés

Pleins feux sur... le SCD de Lyon-II



Après des réalisations structurantes : cap sur les services et la mutualisation en 2007

Le service commun de la documentation (SCD) de l'Université Lumière – Lyon-II – vient de consacrer les trois dernières années à la structuration de son offre documentaire, notamment en fusionnant les collections des « bibliothèques intégrées » dans les collections de deux bibliothèques universitaires désormais organisées en pôles thématiques, en recotant l'ensemble des ouvrages en libre accès en Dewey, et en menant une importante campagne de désherbage. **Les chantiers 2007**, en cours de réalisation, visent à faciliter l'utilisation, la disponibilité et l'appropriation des ressources documentaires par la communauté universitaire de Lyon-II, sur place et à distance. Ainsi, la mise en place de **l'accès nomade** aux bases de données en ligne acquises par le SCD et par l'université s'effectue progressivement dans l'environnement numérique de travail (**ENT**) de l'établissement. L'acquisition d'un système de recherche fédérée (métamoteur + résolveur de liens + outil de gestion, avec option de métaindex) prévue pour début 2007 améliorera sensiblement le confort d'utilisation des usagers et des professionnels de la documentation.

La formation des primo-entrants en **L1** à l'utilisation des ressources documentaires aux côtés du **C2I** dans le cadre du département FILTRE (Formations innovantes en langues, TICE, recherche et enseignements transversaux) est aujourd'hui reconnue par l'équipe pédagogique, et devient obligatoire. Elle entrera en vigueur dans sa nouvelle ver-

sion à partir de la rentrée 2007 (**contrat d'établissement 2007-2010**) et représente un gros travail de conception, de réalisation et de pilotage (formation de formateurs) de la part des conservateurs en charge de ce dossier. Il nous a semblé intéressant de mettre l'accent, d'une part sur un retour d'expérience, une opération qui n'en est plus au stade du projet, mais nécessite une veille permanente, d'autre part sur un projet mutualisé qui prend de l'épaisseur et s'intègre bien dans la logique de l'établissement.

Le catalogage des périodiques électroniques

La décision d'un catalogage systématique des périodiques électroniques à l'université Lyon-II date de fin 2003, pour résoudre un problème de communication en quelque sorte : les étudiants et enseignants d'économie ne cessaient de réclamer des abonnements déjà souscrits, faute de les trouver dans le catalogue... Le succès de cette opération en direction des économistes a naturellement conduit à cataloguer ensuite les titres généralistes consultés par les masses de premières années. Le pli était alors pris : les revues de psychologie ont suivi, puis chaque nouveau bouquet a été systématiquement signalé dans le catalogue local et dans le Système universitaire de documentation.

Au-delà de la communication proprement dite, le SCD a également souhaité jouer une politique volontariste de signalement national, conformément aux recommandations d'alors de l'ABES, qui préconisait le catalogage d'un maximum de ressources en ligne afin d'alimenter le futur portail. Au quotidien, le travail est quelque peu fastidieux : il a d'abord fallu faire un long travail de création systématique des titres électroniques. Cette mission a été confiée à deux catalogueurs qui ont ensuite hérité du non moins long travail de mise à jour de nos abonnements. Au gré des changements de bouquets d'éditeurs, il leur incombe régulièrement de délocaliser un titre parfois récemment signalé, pour le relocaliser quelques mois plus tard. À titre d'exemple, le *Journal of industrial relations* a été localisé par le SCD de Lyon-II une première fois en février 2005 ; il a dû être délocalisé en janvier 2006 (à la

suite à l'abandon de la base Blackwell), puis relocalisé en décembre 2006 lorsque l'université a souscrit un abonnement à la base Sage Journals online. Et l'état de collection a de nouveau dû être mis à jour en janvier 2007... À ce jour, plus de 1 800 périodiques en ligne de Lyon-II sont localisés dans le catalogue du Sudoc : la grande majorité provient de ScienceDirect (plus de 40 %) et de Periodicals archive online (plus de 30 %), le tiers restant étant composé de bases plus modestes (Cairn, MetaPress, PsycArticles) ou pas encore complètement traitées (Sage, JSTOR...).

La satisfaction est réelle si on se place du point de vue de **l'usager** : on constate une nette augmentation de la consultation locale des titres catalogués. Ainsi *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence* a été consulté 33 fois en 2003, 88 fois en 2004 (après catalogage dans le courant de l'année), puis 256 fois en 2005 et 309 fois en 2006. Et si l'on se penche plus précisément sur le chemin d'accès aux titres en ligne, le catalogue confirme nettement son rôle fédérateur : plus de la moitié des consultations des revues d'Elsevier (831 connexions sur un total de 1 587 en 2006) fait suite à une interrogation de l'OPAC local. En regard, les autres voies d'accès sont largement moins significatives : liens des bases de données bibliographiques (un quart des consultations), alertes (à peine plus de 5 % des connexions totales)... De son côté, le prêt entre bibliothèques (PEB) n'est pas en reste, et les retombées du signalement national sont souvent quasi immédiates : ainsi, la revue *Marketing theory* (disponible via Sage), localisée le 19.12.06 à 15 h 51, a été demandée en PEB dès le 20.12.06 à 14 h 37, soit 20 h 46 plus tard à peine ! Autant de fortes raisons pour poursuivre sans découragement en 2007 cette tâche digne de Sisyphe...

Un SIGBL pour le SCD, l'ISH, l'IEP...

Les acteurs de la documentation de **l'Université Lumière – le SCD, la bibliothèque de la Maison de l'Orient méditerranéen, le service d'ingénierie documentaire de l'Institut des sciences de l'homme et le centre de documentation de l'institut**

Université Lumière – Lyon-II

86 rue Pasteur 69635 LYON CEDEX 07
27 800 étudiants au 15 janvier 2007
210 formations diplômantes - 6 UFR
7 instituts - 2 départements de formation
Humanités et sciences humaines - Sciences
des sociétés et leur environnement
Économie et gestion - Droit et sciences
politiques


Le SCD : deux BU sur 2 campus distants
360 000 ouvrages et 1 400 titres
de périodiques vivants
860 187 entrées et 250 000 prêts (en
2006) - Plus de 10 000 titres de revues
électroniques

Personnel : 63,80 ETP (équivalents temps
plein) - 13 bibliothèques associées



Ce genda

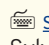
Avril

 Le mercredi 11 *Internet : du lycéen à l'étudiant, quelle(s) formation(s) pour quel(s) usage(s) ?*


Journée d'études à l'Université d'Artois « **Nombreux sont les enseignants** qui font le constat d'un usage abusif et non éclairé de l'internet, trop souvent perçu comme la seule et unique réponse à tous les besoins d'informations.

Dans ce contexte, les enjeux pour les formateurs à la recherche et aux ressources documentaires sont donc de taille : comment former les élèves puis les étudiants aux ressources documentaires ? Comment les aider à optimiser leur pratique de cet outil spécifique et développer chez eux un recul critique qu'ils pourront réinvestir en dehors des structures scolaires ? C'est là la raison d'être de cette journée d'études : faire se rencontrer chercheurs, professionnels de la documentation tant au lycée qu'à l'université, et responsables de formation afin de penser un curriculum documentaire cohérent et efficace et assurer un gain d'autonomie ainsi qu'une pratique citoyenne de l'internet.

La journée a donc volontairement été pensée en deux temps :
1 les communications du matin tendent à analyser cet état de fait et à jeter des pistes de réflexion quant à un problème latent connu au lycée comme à l'université ;
2 les ateliers de l'après-midi visent à assurer des échanges entre les professionnels, par le biais de la mutualisation d'expériences, de partage de points de vue. » S. V.-Y.

 sylvie.yombe@univ-artois.fr
Sylvie Verebes-Yombe - Formation des usagers ☎ 03 21 60 49 15

Mai

 Le 29 les *CR*

Les centres de publications en série sont réunis cet après-midi...

Les *Journées ABES* sont précédées d'une demi-journée consacrée aux responsables de centres régionaux du Sudoc-PS (Système universitaire de documentation pour les publications en série). Les 33 responsables sont donc invités le 29 mai après-midi à une réunion de travail à l'ABES.

Catalogage et ressources électroniques

Animatrice **Agnès Manneheut**, ABES

Face au développement de la documentation électronique, la question du signalement de ces ressources désormais disponibles sous des formes et par des modalités variées, prend une complexité croissante.

Quelle place accorder aux divers types de ressources électroniques dans le Sudoc ? Quelle articulation avec les solutions locales ? Des chargements de données sont-ils nécessaires et réalisables ? Autre point capital, comment décrire ou cataloguer ces ressources, en tenant compte des évolutions récentes ou prochaines des standards de description ? Enfin ou avant tout, comment définir des règles communes dans le Sudoc ?

Atelier 1

 Le 30 et le 31 mai
Les Journées ABES

En 2007, les rencontres annuelles de l'ABES et de ses partenaires changent de nom et de forme.

Cette nouvelle formule favorise le dialogue et l'interactivité, puisque l'après-midi du mercredi 30 mai est composée d'**ateliers**.

Les matinées des 30 et 31 mai restent consacrées aux séances plénières, au cours desquelles le directeur, Raymond Bérard, rend compte des réalisations de l'Agence et de ses projets. Il offre aussi la tribune à de prestigieux experts : Elmar Mittler (ancien directeur de la bibliothèque universitaire de Göttingen),

Françoise Leresche (BNF), Alain Roucolle (ISSN International) et Marylène Micheloud (directrice du réseau RERO).

Ces experts interviennent sur des sujets tels que l'avenir des catalogues, la normalisation et les réseaux étrangers.

Les autorités dans le Sudoc: quelle(s) gestion(s) pour quelle(s) utilisation(s) ?

Animateurs **Isabelle Mauger** et **Olivier Rousseau**, ABES

Le Sudoc est un réseau de catalogue partagé sous autorités. L'administration des autorités Rameau et FmeSH ne pose pas véritablement de difficultés grâce à un circuit bien défini ; il n'en est pas de même pour les autres – personnes physiques, collectivités... – dont les sources sont multiples. Au moment où l'utilisation des autorités se

diversifie (Sudoc, STAR, CGM), comment coordonner leur gestion ?

Dans quel contexte (inter)national ?

Atelier 3

Ergonomie du logiciel de catalogage

Animateur **Marc Maisonneuve**
Tosca Consultants

L'ergonomie d'un logiciel, c'est son « aptitude à être utilisé de manière efficace et agréable, dans des conditions normales de travail ». Cette définition met l'accent sur l'efficacité de l'utilisation et renvoie ainsi à plusieurs caractéristiques du logiciel : la facilité d'apprentissage, la facilité d'utilisation, la capacité de l'utilisateur à bien interpréter les réponses fournies par l'outil, la capacité de l'outil à détecter d'éventuelles erreurs de manipulation, de saisie... WinIBW peut-il être considéré comme un modèle d'ergonomie ? Qu'en pensent ses utilisateurs ? Peuvent-ils qualifier ses défauts majeurs ? L'ABES peut-elle envisager d'y remédier en engageant une mise à niveau du logiciel ?

Atelier 5

d'études politiques – s'investissent, depuis 2005, dans un groupe de réflexion sur les systèmes intégrés de gestion de bibliothèque (SIGB), qui a vocation à étudier la faisabilité d'une migration vers un SIGB libre, en participant à la rédaction d'un cahier des charges, et en testant certains logiciels.

Ces tests feront l'objet d'un retour d'expérience à destination de la communauté intéressée par le sujet ; un site web collaboratif a été créé, accessible à l'adresse suivante <http://www.sigb-libres.info/> et permettant à chacun de contribuer au contenu ; l'interface d'accueil permet aussi de s'inscrire à la liste de diffusion associée à cette thématique. Pour mener à bien ces objectifs, de nombreuses informations sont également échangées avec les développeurs et les utilisateurs des logiciels. Le passage à une solution libre pour un établissement universitaire est cependant tributaire de développements obligatoires pour réaliser proprement les « imports Sudoc ». Des études et tests ont été menés dans cette direction par la communauté intéressée par le libre, et le SCD de Lyon-II compte s'investir dans des développements propres au cahier des charges universitaire. L'implication de tous les acteurs dans ce projet commun est une étape de plus vers la réalisation du catalogue général de l'université.

I. Bontemps

 Isabelle.Bontemps@univ-lyon2.fr

C. Espiau

 Camille.Espiau@univ-lyon2.fr

C. Gayral

 Caroline.Gayral@univ-lyon2.fr


Isabelle Bontemps – Politique documentaire

Camille Espiau – Projet logiciels libres

Caroline Gayral, directrice du service commun de la documentation Université Lumière – Lyon-II

 <http://www.univ-lyon2.fr>

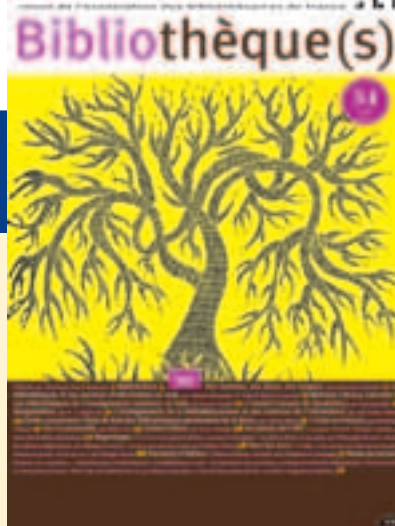
SCD ☎ 04 78 77 24 87 ☎ 69 21

 5 avenue Pierre-Mendès-France
69676 BRON CEDEX

Carte blanche à l'AURA

Voir p.16

Atelier 2



Services de référence virtuelle

Animateur **Raymond Bérard**, directeur
de l'ABES

Les bibliothèques françaises proposent depuis longtemps des services de référence à distance par courrier ou téléphone mais c'est depuis peu, bien après leurs homologues anglo-saxonnes, qu'elles se sont lancées dans des services de référence virtuelle exploitant les fonctionnalités d'internet. Si les bibliothèques publiques ont été pionnières en France, on constate aujourd'hui un nombre croissant d'initiatives de la part des bibliothèques universitaires.

Plusieurs réalisations seront présentées durant l'atelier : le réseau BiblioSés@me (BPI), le service Sindbad (BNF), le projet des bibliothèques du Réseau universitaire Ouest-Atlantique (RUOA).

Les services de référence virtuelle ont-ils une pertinence en BU ? Quel modèle d'organisation ? Les établissements seuls ou bien fédérés en réseau collaboratif ? Avec quels outils ? Quelles compétences ? À quel coût ? L'ABES peut-elle jouer un rôle dans la mise en place d'un réseau collaboratif de référence virtuelle ?

Atelier 4

Aux Journées ABES

Les 30 et 31 mai
à Montpellier

Catalogue des manuscrits et des archives

Animateur **Yann Nicolas**, ABES

2007 verra l'achèvement du chantier de rétro-conversion en EAD du CGM et de la base Palme. À partir de ces milliers de notices sera inauguré, dès l'automne, un catalogue des manuscrits et des archives de l'enseignement supérieur, appelé à s'enrichir au-delà de cet apport initial.

Quels établissements participeront à ce nouveau catalogue commun ? Comment y travailleront-ils ? Pour décrire quels types de documents ? Selon quelles règles de description et d'encodage ? En s'appuyant sur quelles compétences ? Enfin, quelle articulation envisagée entre cet outil national de production et de consultation et les outils propres à chaque établissement ?

Atelier 6

Du 30 mai au 1^{er} juin 2007

RIA0 8

Accès au contenu sémantique à grande échelle – Texte, image, vidéo et son

Cette huitième RIA0, conférence internationale qui a lieu tous les trois ans, est organisée par le centre de hautes études internationales d'informatique documentaire (CID) et l'institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT).

<http://artist.inist.fr/breve.php3?idbreve=92>
RIA0 8 Université Carnegie-Mellon à Pittsburgh en Pennsylvanie - USA

Les 31 mai et 1^{er} juin 2007

AIU - CPU

Le rôle des associations dans la promotion de la qualité de l'enseignement supérieur

À la 2^e réunion mondiale des associations d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur

www.unesco.org/iau À Paris !

Juin

Du 8 au 11

L'ABF à Nantes

Congrès de **l'Association des bibliothécaires français** à Nantes
ABF www.abf.asso.fr abf@abf.asso.fr

Les 13 et 14

i-expo 2007

Les nouvelles valeurs de l'information à l'heure du web 2.0

Parc des expositions (Hall 5)
Porte de Versailles PARIS

Du 13 au 16

Electronic theses and dissertations

Colloque en Suède
Cf. <http://epc.uu.se/ETD2007/>
 Université D'Uppsala

Du 18 au 20

Transversalité et travail collaboratif

Autour du web 2.0, du protocole d'accord national des archives ouvertes, de l'évaluation scientifique et des indicateurs, des nouvelles applications de la terminologie...

La 5^e édition des Rencontres des professionnels de l'IST, dans l'esprit des années précédentes, développe son ouverture à d'autres organismes : L'INIST-CNRS, l'INRA, l'INSERM, le CIRAD, le CEMAGREF, l'INRIA, l'IRD, le CEA, l'ADEME, l'INERIS, l'IFREMER, l'Institut Pasteur, les universités et l'ADBS.

Les réseaux documentaires du CNRS : ARTIST, GO !DOC, ISIDORA, DEMOCRITE, DOC'PL@NET, PIST'LR, REDOVIE, ISORE, ainsi que le Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) et le réseau ADBS, secteur recherche, apportent leur vision « terrain ».



Cf. INIST-CNRS
 <http://rpist.inist.fr>
 <http://www.inist.fr>
 Laurence.GRAND@inist.fr
 03 83 50 46 07 47 31